



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DU TERRITOIRE DE
BELFORT

Pacte des solidarités sur le Territoire de Belfort : Etat des lieux des besoins et enjeux prioritaires

Septembre 2023





Nature du document

Ce document constitue le **rapport d'état des lieux intermédiaire** dans le cadre de la construction du futur Pacte local des solidarités du Territoire de Belfort.

Sur la base des quatre piliers des pactes et des sous-thématiques associées, l'état des lieux identifie les principaux enjeux et besoins pour le territoire, et met en exergue les premières propositions d'actions évoquées par les partenaires. Il a été construit en fonction des données disponibles, des entretiens menés et des documents reçus.

Ce document ne constitue ni une analyse des besoins sociaux, ni un diagnostic exhaustif du territoire mais sera le socle de la phase de concertation et un outil d'aide à la décision pour la priorisation des actions et la future contractualisation.

Un document ad hoc présente le contexte du Territoire de Belfort avec les données liées aux phénomènes de pauvreté dans le département. Ce document a été réalisé sur la base des données transmises par l'INSEE et de données complémentaires collectées et analysées par Amnyos ou identifiées dans des documents cadres locaux.

Sommaire

- Page 4** **1. La mise en place des Pactes locaux des solidarités 2024**
- Page 8** **2. Les principaux éléments de synthèse du diagnostic**
- Page 129** **3. Les principaux enjeux et besoins en lien avec les thématiques du pacte des solidarités**
- Les principaux enjeux et besoins en lien avec les thématiques du pacte des solidarités
 - Les enjeux, manques et besoins par axe
- Page 17** 1. L'investissement social via le soutien à la parentalité et aux familles et le soutien à la jeunesse
- Page 45** 2. L'accès à l'emploi par la levée des freins et l'accompagnement des publics les plus vulnérables
- Page 78** 3. L'amélioration de l'accès aux droits et la prévention des expulsions locatives
- Page 97** 4. L'inclusion des plus précaires dans la transition écologique

I. La mise en place des Pactes des solidarités en 2024

Un nouveau Pacte des Solidarités à partir de 2024

Le Pacte des Solidarités a vocation à prolonger, à partir de 2024, la dynamique et les actions engagées par la Stratégie Nationale de Prévention et de Lutte contre la Pauvreté (SNPLP). Il repose sur :

- ➔ **Un cadre partenarial renouvelé, avec une gouvernance territoriale partagée** à travers la concertation et la contractualisation (avec les Départements et métropoles notamment, dans la continuité de la précédente Stratégie) **permettant davantage de souplesse aux besoins des territoires et des partenaires**, ainsi qu'un cadre budgétaire et d'évaluation pluriannuel ;
- ➔ **Un concours de l'Etat**, qui co-finance à hauteur de 50% les actions des axes du Pacte mises en œuvre au niveau des territoires, et ce, tout au long de la durée de ce dernier. L'Etat apporte par ailleurs l'intégralité des moyens financiers nécessaires à la réalisation des diagnostics territoriaux, à l'animation et la restitution des travaux du comité de suivi ;
- ➔ **Quatre piliers structurent le pacte :**
 1. La prévention de la pauvreté dès le plus jeune âge et la lutte contre la reproduction de la pauvreté
 2. La sortie de la pauvreté par l'accès à l'emploi
 3. L'accès aux droits et l'aller-vers
 4. La transition écologique comme levier de solidarité

Une attention spécifique est accordée à la consolidation du rôle de Chef de file de l'action sociale des Conseils départementaux, d'une part, et à l'articulation avec France Travail d'autre part.

Les référentiels nationaux devraient être présentés en septembre 2024 de façon à préciser à la fois le contenu attendu et les modalités de déploiement des futurs pactes locaux des solidarités.

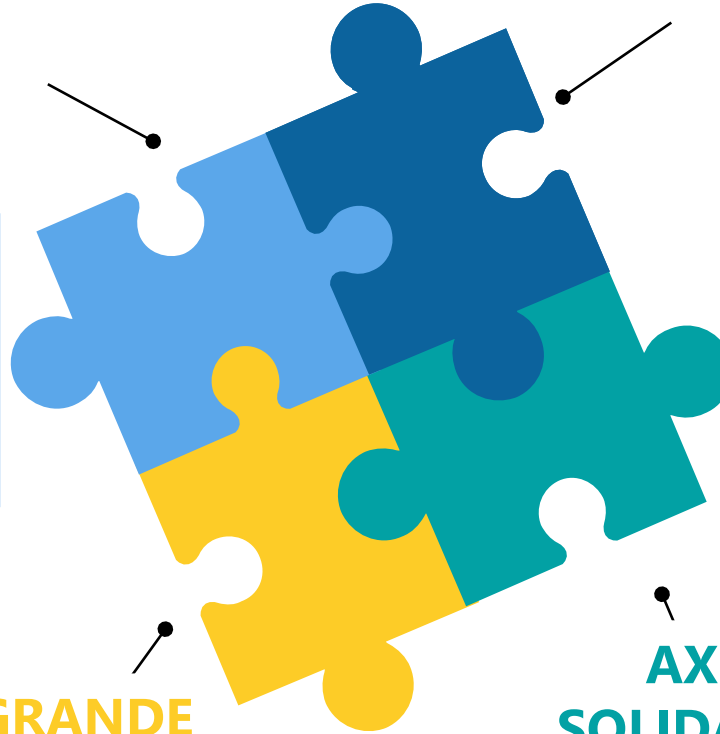
Les 4 piliers du pacte des solidarités

AXE 1 : L'INVESTISSEMENT SOCIAL POUR PREVENIR LA REPRODUCTION DE LA PAUVRETE

- Prévenir la reproduction intergénérationnelle de la pauvreté en agissant dès l'enfance
- Eviter, dans les parcours de vie, d'éventuelles ruptures pouvant conduire au basculement dans la pauvreté

AXE 3 : LA LUTTE CONTRE LA GRANDE PAUVRETE PAR L'ACCES AUX DROITS ET L'ALLER VERS

Garantir un accès égal aux services et droits en luttant contre le non-recours, et en déployant notamment des démarches d'aller-vers et des dispositifs de solidarité à la source



AXE 2 : LA SORTIE DE LA PAUVRETE PAR LE TRAVAIL EN LIEN AVEC LE PROJET FRANCE TRAVAIL

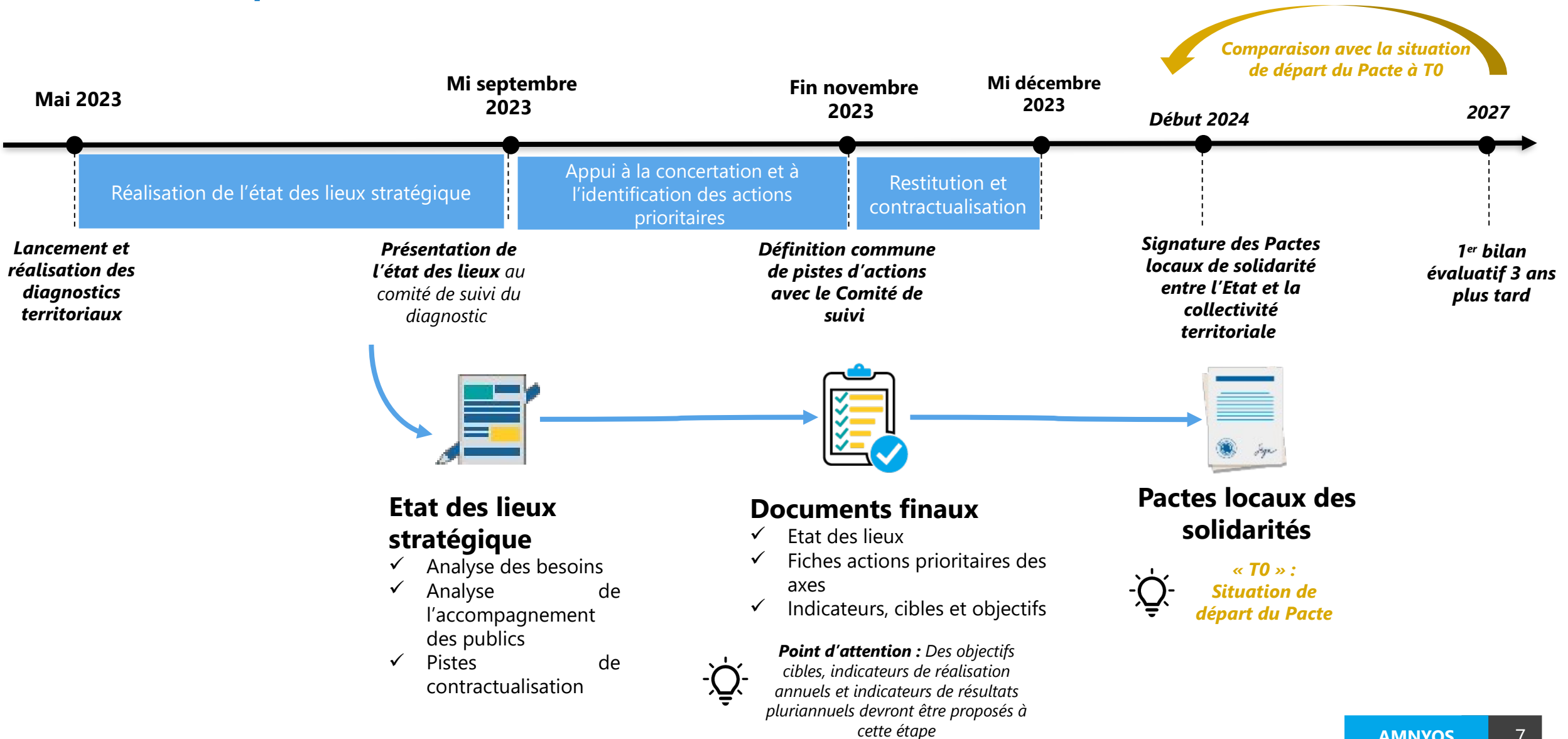
Lever les divers freins au retour à l'emploi (mobilité, garde d'enfant, logement, santé...) et mieux accompagner les publics éloignés de l'emploi

AXE 4 : LA CONSTRUCTION DU VOLET SOLIDAIRE DE LA TRANSITION ECOLOGIQUE

- Faire des sujets de transition écologique et énergétique de véritables leviers de lutte contre la précarité
- Diminuer les dépenses contraintes des publics accompagnés, notamment celles liées à la mobilité, au logement, et l'alimentation

Un nouveau Pacte des Solidarités à partir de 2024

Le calendrier prévisionnel de mise en œuvre



Éléments de synthèse

Quelques éléments de contexte

Le département du Territoire de Belfort

- 138 000 habitants
 - Une démographie plutôt en baisse
 - Une forte concentration de la population sur Belfort et dans l'agglomération du Grand Belfort
 - Une surreprésentation des jeunes
 - Plus d'un tiers de la population du département
 - 900 jeunes de 20-24 ans sortis des études sans diplôme,
 - Près de 2 175 jeunes NEET (18-24 ans ni en emploi ni en formation)
- 3 EPCI
- L'appartenance au pôle métropolitain Nord-Franche-Comté et une frontière avec la Suisse qui ont une influence sur le sud du territoire notamment
- 5 quartiers politique de la ville et un nouveau contrat de ville en cours de rédaction

- Un **territoire éducatif rural** dans le sud du Territoire et une **Cité éducative** à Belfort sur trois quartiers (dont un qui n'est pas classé REP)
- Un faible taux d'éloignement aux services et une concentration des services et emplois sur Belfort et son agglomération
- Une dynamique d'emploi positive ces derniers mois et un taux de chômage en baisse,
- ... Mais des difficultés de recrutement qui persistent et un taux de chômage restant supérieur aux moyennes régionale et nationale (**11 350 demandeurs d'emploi inscrits à la fin du 1er trimestre 2023** dont 6 500 n'exerçant aucun emploi (catégorie A))

Des phénomènes de pauvreté touchant différents publics

- Un niveau de pauvreté monétaire supérieur aux moyennes régionale et nationale, et particulièrement élevé dans l'agglomération du Grand Belfort
- Un phénomène de pauvreté qui concerne particulièrement les jeunes et les familles monoparentales
- Au sein des ménages pauvres, une part importante des personnes sans emploi et des retraités

Quelques éléments de contexte (suite)

4 231 familles monoparentales allocataires de la CAF

- Dont 29% vivent en dessous du seuil de pauvreté
- Une part de familles monoparentales plus importante dans l'EPCI Sud du territoire

La communauté d'agglomération du Grand Belfort est particulièrement fragile en ce qui concerne les situations familiales.

4134 foyers bénéficiaires du RSA en juin 2023.

- Plus des deux tiers ont entre 25 et 49 ans.
- Il s'agit majoritairement d'hommes seuls et de familles monoparentales (dont 90% ont une femme à la tête du foyer).
- 41,6% des foyers bénéficiaires du RSA comptent des enfants dans la famille.
- Trois quarts sont dans le dispositif depuis plus de deux ans.
- Deux tiers des publics allocataires du RSA relèvent des Espaces des solidarités départementales (ESD) de Belfort Ouest et Est.

Des publics particulièrement concernés par les phénomènes de pauvreté à tous les âges de la vie

25 562 jeunes âgés de 11 à 24 ans sont recensés en 2019 dans le Territoire de Belfort, soit 18,1% de la population

- Des indicateurs liés aux enfants en situation de vulnérabilité plus élevés que les moyennes nationales.
- En 2021, 501 enfants accueillis à l'Aide sociale à l'enfance (ASE) dans le département (nombre croissant)
- 900 jeunes de 20-24 ans sortis des études sans diplôme
- 2 175 jeunes NEET

Au 1er janvier 2022, **38 066 personnes âgées de 60 ans et plus** habitaient le Territoire de Belfort (27,6% de la population), dont **13 326 personnes âgées de 75 ans et plus** (9,7% de la population).

- Un vieillissement de la population (8,7% en 10 ans)
- 91% de ce public vit à domicile, 9% sont en établissement.
- Le taux de pauvreté est de 10% pour les ménages dont le référent est âgé entre 60 et 74 ans et de 9%, pour les 75 ans et plus.

Personnes dépendantes ou en situation de handicap

- En 2020, 12 981 personnes âgées de plus de 75 ans.
- Parmi elles, 23% bénéficient de l'APA : 2 121 de l'APA à domicile et 844 personnes de l'APA en établissement.
- Près de 2330 personnes allocataires de l'AAH, dont 80% sur le Grand Belfort

Des premières priorités transversales

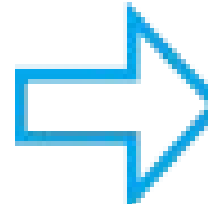
Une offre riche qui répond aux enjeux locaux...

Grâce aux nombreux schémas et cadres d'action existants, des actions sont mises en œuvre sur les différentes thématiques du pacte. Malgré la taille du territoire, l'offre est dense et permet de couvrir tous les domaines. A travers les actions soutenues, les publics suivants ressortent :

- **Les bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi de longue durée**
- **Les familles monoparentales et leurs enfants, les femmes** (dont femmes isolées et femmes victimes de violence intra-familiales)
- **Les jeunes, et notamment les 16-24 ans**

mais une mobilisation des services inégale dans le département

Le Territoire de Belfort, bien que de dimensions restreintes, fait face à des besoins différents selon les trois EPCI et à des contraintes de mobilité (frein réel et/ou psychologique) entre ces trois territoires. Cela a une incidence sur la mobilisation des offres de services (notamment pour l'accès à l'emploi et pour l'accès aux soins).



Thématiques clés

Pour la réalisation du diagnostic, chaque axe du pacte a été examiné et il est prévu que pour chacun des quatre axes des actions puissent être fléchées.

Il ressort cependant un intérêt majeur autour de l'axe 3 de façon à **garantir l'accessibilité aux services** et de **faire connaître les dispositifs existants aux acteurs et aux publics**.

Axe 1 – En synthèse

Axe 1	Présence d'une offre de service	Besoins de renforcer l'offre (au regard de l'adéquation offre de service / besoins des publics)	Pistes d'actions évoquées	Proposition de niveau de priorité (pour débat)
1.1- Soutien à la parentalité au cours des 1000 premiers jours	++	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les dispositifs de soutien à la parentalité avec un dispositif d'aller-vers les familles qui en ont le plus besoin • Poursuivre le déploiement des crèches AVIP et des accueils en horaires décalés • Développer des crèches avec les entreprises en difficulté de recrutement 	+++
1.2 - Aide à l'hébergement des mères célibataires ayant des enfants < 3 ans	+	+	A ce stade les partenaires n'ont pas fait part de pistes d'actions particulières sur ce volet lors des entretiens qui ont été menés.	/
1.2 - Soutien à la jeunesse : prévention du décrochage scolaire et égalité des chances dès le collège	+++	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer la visibilité des actions déjà développées ; • Permettre une montée en charge de l'action mise en place par le CD et ses partenaires sur le sujet de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire ; • Développer des actions en lien avec les projections des jeunes dans leur parcours 	+++
1.4 - Accompagnement des jeunes précaires vers l'autonomie	+	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Financer des postes pour accompagner le public 16-25 ans dans les différentes communes du territoire : postes combinés animation/« coaching » individuel et collectif 	+++
1.5 - Accès aux activités culturelles, loisirs, sport & vacances	+	+++	<ul style="list-style-type: none"> • (Re)mettre en place des actions de proximité à destination des publics 11-15 ans sur les temps extra-scolaires • S'appuyer sur des relais intermédiaires de façon à mieux faire connaître l'offre existante et permettre aux publics les plus vulnérables de s'approprier ces lieux / ces offres. • Former les différents professionnels pour savoir parler aux familles 	++

Axe 2 – En synthèse

	Présence d'une offre de service	Besoins de renforcer l'offre (au regard de l'adéquation offre de service / besoins des publics)	Pistes d'actions évoquées	Proposition de niveau de priorité (pour débat)
2.1 Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile	+++	+++	<ul style="list-style-type: none"> Poursuivre ce qui a été engagé au titre du SPIE, notamment autour des outils pour réaliser un diagnostic partagé et pour favoriser les relations entre le monde de l'insertion et celui des entreprises. Pérenniser le poste de chargé de relation entreprise 	+++
2.2 Lever les freins à l'emploi	+++	+++	<ul style="list-style-type: none"> Avoir une analyse fine des volumes des personnes concernées par chaque frein à l'emploi afin de mieux cibler les actions à déployer Appuyer la dynamique globale avec les entreprises dans l'ensemble des parcours y compris pour les plus jeunes (ex. : Comité local Ecoles – Entreprises) 	+++
Focus « Frein Mobilité »	++	+++	<ul style="list-style-type: none"> Renforcer les outils existants. Promouvoir le covoiturage et développer/utiliser une application commune à l'échelle de l'Aire Urbaine Aller chercher les bonnes Idées issues d'autres territoires en proximité Travailler l'aide à la mobilité dès le plus jeune âge et dans les différents parcours proposés pour lever le frein psychologique le cas échéant. 	+++
Focus « Frein Santé »	+	+++	<ul style="list-style-type: none"> Développer le partenariat avec l'IREPS BFC pour mener des actions de formation/de sensibilisation, Développer le partenariat entre les membres du SPIE et la CPAM Avoir des actions mutualisées entre le CTLS et le Pacte Démultiplier les actions de prévention coordonnée sur le terrain dans des lieux divers 	++
Focus « Garde d'enfants »	++	++	<ul style="list-style-type: none"> Des priorités à mettre en cohérence avec les actions prévues dans le cadre du SDSF et du Service Public pour l'Enfance. Concernant les pistes envisagées par les partenaires, elles peuvent être partagées avec celles évoquées sur l'axe 1.1 et en particulier le 	+++

Axe 3 - En synthèse

	Présence d'une offre de service	Besoins de renforcer l'offre (au regard de l'adéquation offre de service / besoins des publics)	Pistes d'actions évoquées	Proposition de niveau de priorité (pour débat)
3.1 – Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté	++	À renforcer pour pouvoir mieux repérer les publics et agir le plus rapidement	<ul style="list-style-type: none"> • Réfléchir à une fonction d'accompagnateur social qui serait mis à disposition au niveau d'un groupe de communes pour faire de l'accès aux droits de premier niveau • Renforcer les moyens dans les différentes institutions (dont CCAS) pour permettre aux différents professionnels de faire aussi du domicile et du transport d'usagers • Mieux faire connaître les points conseil budget • Développer une offre de micro-crédit 	+++
3.2 – Prévenir les expulsions locatives	++	++	A ce stade les partenaires n'ont pas fait part de pistes d'actions particulières sur ce volet lors des entretiens qui ont été menés.	+
3.3 – Accompagner des personnes vieillissantes en situation de précarité	++	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Développer les actions en faveur des aidants familiaux (« répit »), notamment au sein des foyers les plus modestes • Développer des actions de prévention santé au profit des seniors dans les communes du territoire • Développer les actions au domicile des personnes âgées isolées 	+++
3.4 – Coopération des acteurs et de l'action publique	++	+	A ce stade les partenaires n'ont pas fait part de pistes d'actions particulières sur ce volet lors des entretiens qui ont été menés.	+

Axe 4 - En synthèse

Axe 4	Présence d'une offre de service	Besoins de renforcer l'offre (au regard de l'adéquation offre de service / besoins des publics)	Pistes d'actions évoquées	Proposition de niveau de priorité (pour débat)
4.1 – Ecomobilité solidaire	++	+	<ul style="list-style-type: none"> • Sensibiliser et acculturer les publics en difficulté • Pérenniser MOBIJOB/plateforme mobilité et renforcer son action à destination des publics résidant dans les zones plus reculées • Mettre en place d'actions d'écomobilité avec les entreprises qui recrutent des publics précaires ou à faibles revenus (ex. : aides à domicile) 	+
4.2 – Précarité énergétique	+	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Intensifier le travail réalisé de repérage des logements à rénover / améliorer et des solutions à mettre en œuvre • Etudier la pertinence de mettre en place une AIVS, agence immobilière associative pour des locations pour personnes en précarité • Faire en sorte que les acteurs locaux se saisissent davantage des ateliers mis à disposition par le Département. 	+++
4.3 - Accès des plus modestes à l'alimentation saine et durable	++	+++	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer le travail de coordination (notamment engagé par le PAT) entre les différentes institutions et organismes œuvrant pour l'aide alimentaire et l'amélioration de l'alimentation des plus précaires (dont collégiens) • Identifier les besoins auprès des équipes municipales et des CCAS de tout le territoire • Poursuivre le travail avec les producteurs du territoire et des territoires limitrophes 	+++

III. Les principaux enjeux et besoins en lien avec les thématiques du pacte des solidarités



Dans l'attente de la publication des référentiels finaux du futur pacte des solidarités, nous nous sommes, pour le moment, appuyés sur les projets de référentiel et sur les thématiques identifiées dans chacun des quatre piliers.

Axe 1

**L'INVESTISSEMENT
SOCIAL POUR
PRÉVENIR LA
REPRODUCTION DE LA
PAUVRETÉ**

Axe 1 – L'investissement social pour prévenir la reproduction de la pauvreté



Enjeux & philosophie

- La lutte contre la pauvreté entend s'attaquer dans ce premier axe à la reproduction de la pauvreté dès les premières années de vie, en luttant contre les inégalités avant qu'elles ne se creusent, de la naissance à l'entrée dans l'âge adulte.
- A travers cet axe, un **soutien aux parents de milieux précaires** est recherché, qui nécessite une politique de parentalité lisible et structurée en cohérence avec le Schéma des services aux familles notamment.
- Le pacte fait également de la **jeunesse, un axe prioritaire** en visant la lutte contre le décrochage et l'accompagnement des jeunes précaires vers l'autonomie.



Thématiques clés (projet de référentiel)

1.1 Soutien à la parentalité au cours des 1 000 premiers jours

1.2 Aide à l'hébergement des mères célibataires ayant des enfants en bas âge (- de 3 ans)

1.3 Soutien à la jeunesse : prévention du décrochage scolaire et égalité des chances dès le collège

1.4 Accès aux activités culturelles, loisirs, sport et vacances

1.5 Accompagnement des jeunes précaires vers l'autonomie

1.1 - Soutien à la parentalité au cours des 1 000 premiers jours

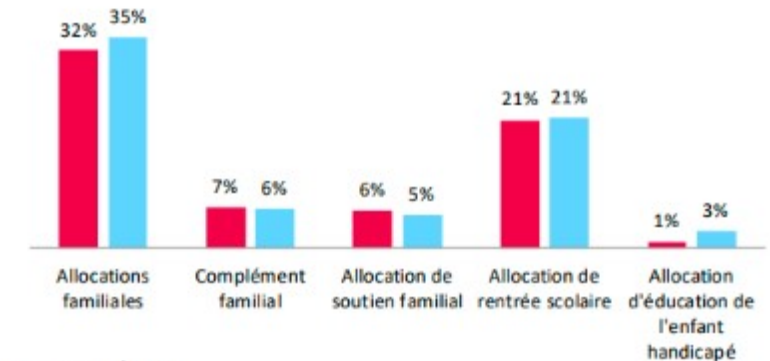
Axe 1 / Soutien à la parentalité au cours des 1 000 premiers jours

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

La situation dans le Territoire de Belfort : chiffres clés relatifs aux publics

- Le département se caractérise par une **proportion importante de familles avec enfants** (47% dans le Territoire de Belfort, 49% au niveau national) dont 15% sont des familles monoparentales (15% au niveau national)
- Le département fait face à une **diminution de plus de 22% du nombre d'enfants de moins de 3 ans sur les 10 dernières années**, conjuguée à une baisse de la natalité.
- Il compte de fait une part moins importante de familles avec enfants dans le total de la population (31,2% en 2020 contre 56,7% en 2014).
 - Pour autant, le nombre de **foyers monoparentaux** reste **stable** : en 2020, 6 455 foyers monoparentaux, constitués de 16 709 personnes. Le parent seul est, dans 81%, des cas une femme.
 - 29% de ces familles vivent sous le seuil de pauvreté**, soit 1 872 familles monoparentales en situation de pauvreté.
- Fin 2021, **30,7% des enfants de moins de 6 ans connus de la CAF vivent dans un ménage à bas revenus dans le Territoire de Belfort**, soit 2 299 enfants de cette tranche d'âge. Entre 2016 et 2021, le nombre d'enfants de moins de 6 ans vivant dans une famille à bas revenus a diminué de 18,5%, soit 521 enfants de moins.

Répartition des prestations



Source : Caf 2021

La Caf contribue aux charges de la famille par le versement de **prestations destinées aux enfants** :

- 32% des allocataires bénéficient des allocations familiales, versées à partir du deuxième enfant et 7% obtiennent un complément familial,
- 21% reçoivent une aide visant à assumer le coût de la rentrée scolaire pour les enfants.

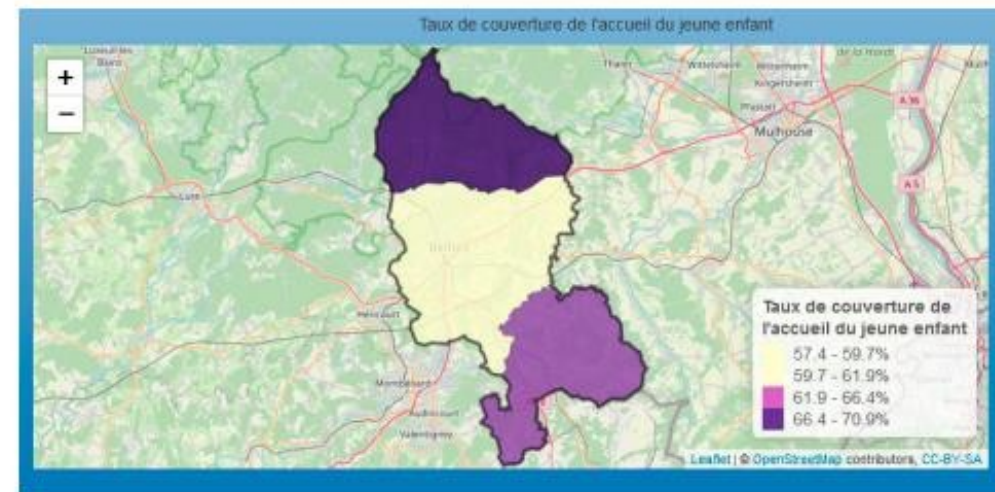
Axe 1 / Soutien à la parentalité au cours des 1 000 premiers jours

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

La situation dans le Territoire de Belfort : chiffres clés relatifs à l'offre

- Le territoire présente une **bonne capacité globale d'accueil des enfants de moins de 3 ans** : 30 REAAP, 14 CLAS, 6 Relais Petite Enfance (REP), 2 LAEP et une structure de Médiation familiale.
- En 2022, on énumère **829 Assistantes Maternelles Agréées** (dont 727 en activité) et 9 Maisons d'assistantes Maternelles (MAM).
- 529 places d'accueil en multi-accueil ou collectives recensées par la CAF90.
- Le Territoire de Belfort compte 59,4 places d'accueil de jeunes enfants pour 100 enfants de moins de 3 ans. Ce taux de couverture globale est équivalent à celui du niveau national mais inférieur à celui de la région Bourgogne (67 pour 100 enfants).
- A l'offre qui vient d'être détaillée s'ajoute la capacité des crèches A Vocation Insertion Professionnelle (**AVIP**) : le dispositif compte 14 places sur 2 structures belfortaines (03/2023).
- Cette offre n'est cependant **pas homogène** dans le département : la CA Grand Belfort étant moins bien dotée les deux autres EPCI.
- 3 625 familles bénéficiaires** de la prestation d'accueil du jeune enfant (**PAJE**) ou de l'un de ses compléments.
- Les **places en EAJE sont occupées à 64,6%** dans le département contre 69,4% en moyenne nationale. Ce faible taux d'occupation questionne sur l'accessibilité des places, leur réponse aux besoins du territoire en termes d'amplitude horaire par exemple, ou à la concurrence avec les autres modes de garde (famille, assistantes maternelles, etc.).

Taux de couverture de l'accueil du jeune enfant



Sources : Education nationale (Depp), Insee (Rp), Cnaf, Acoess, Drees, Msa 2019
© IGN © Geofla 2.0.2017

EPCI	Taux de couverture	Taux d'occupation des places en établissements d'accueil des jeunes enfants (EAJE)
CA Grand Belfort	57,4 %	64,3 %
CC des Vosges du Sud	70,9 %	65,6 %
CC du Sud Territoire	61,9 %	68 %

Axe 1 / Soutien à la parentalité au cours des 1 000 premiers jours

Les atouts du territoire

- Une trajectoire démographique qui contribue à détendre la tension sur la demande d'accueil
- Une répartition cohérente des **structures collectives Petite enfance (EAJE)** sur le département : les principales communes du département, l'ensemble des quartiers QPV et chaque EPCI disposent a minima d'une offre d'accueil collectif (crèche, micro-crèche);
- Une **offre d'accueil collectif** profondément restructurée ces dernières années avec :
 - Une réduction du nombre de places d'accueil EAJE sur le département;
 - Des fermetures de crèches familiales collectives, transformation des places de Halte-garderie en multi-accueil ;
 - L'émergence récente des micro-crèches (MC) PAJE positionnées essentiellement en 1^{ère} couronne belfortaine;
 - Une montée en puissance du secteur privé : 100% des nouveaux projets de développement sont portés par le secteur privé.
- Et une **offre d'accueil individuelle** qui évolue aussi en profondeur avec :
 - Une montée en puissance rapide des Maisons d'assistantes maternelles (8 MAM créées depuis 2017) toutes sur Grand Belfort Communauté d'Agglomération ;
 - Une baisse régulière et prévisible du nombre d'assistantes maternelles agréées (même si la population d'AM actives reste stable.)



Ce que l'on retient du schéma SDSF (CAF) au sujet de la petite enfance (fiches actions en annexe de ce document)

Les faiblesses du territoire

- **Un taux de couverture Petite Enfance inférieur au national** (Taux 2018) :
 - GBCA (56.6%), CCVS (59.6%), CCST (56%),
 - Belfort (48.4%), Beaucourt (47.3%), Delle (52,5%)
- Une **couverture RAM** du département inachevée :
 - 65% des communes disposent d'une offre RAM en 2019 ;
 - Le sud-territoire et la « 1^{ère} couronne belfortaine » non-dotés.
- Des développements qualitatifs à prévoir pour proposer une offre adaptée aux besoins spécifiques.
 - Peu d'offre sur les horaires étendus ou atypiques ;
 - La question de l'accessibilité financière des modes d'accueil aux familles vulnérables (tarification sociale PSU, PAJE...);
 - Offre AVIP à développer ;
 - ...



Ce que l'on retient du schéma SDSF (CAF) au sujet de la parentalité (fiches actions en annexe de ce document)

Les atouts du territoire

- Un réseau dense composé d'acteurs locaux généralistes et spécialisés... mais des parcours familles qui restent complexes.
- La réactivation récente de la mission d'animation départementale Parentalité par la Caf ;
- Une plateforme Monenfant.fr à disposition des publics.
- Des politiques publiques qui évoluent pour mieux accompagner les parents :
 - La création de l'agence nationale de recouvrement des pensions alimentaires impayées (ARIPA)
 - La Cité éducative de Belfort.
 - Un travail de proximité entre les collectivités, la PMI et la CAF autour de la parentalité (ex. : les samedis de la parentalité à Delle)

Les faiblesses du territoire

- La persistance de zones moins couvertes sur le territoire (Sud territoire en particulier qui connaît une tension forte sur la montée des loyers et dont la proximité de la Suisse va créer des déséquilibres).
- La nécessité de poursuivre les efforts de coordination des offres de soutien à la parentalité. (acteurs de la réussite scolaire notamment...).
- La nécessité de rendre l'offre « Parentalité » du département lisible et visible.

Axe 1 / Soutien à la parentalité au cours des 1 000 premiers jours

Convention d'Objectifs et de Gestion 2023-2027 COG

Des chantiers, perspectives à prendre en compte en cohérence avec les actions du Pacte

La COG définit les priorités d'intervention et les moyens des CAF pour les 5 prochaines années. Elle est traduite au niveau local par des Contrats pluriannuels d'objectifs et de gestion : ils permettent d'adapter au niveau des territoires les objectifs prévus. Les travaux autour du contrat sont en cours et devrait aboutir à une signature vers décembre23/janvier24.

Des pistes de travail qui se dessinent pour la CAF 90 :

- Augmenter / renforcer les modes de garde,
- Soutenir la création des crèches AVIP (2 pour le moment), et évaluer les résultats du dispositif pour réfléchir à une progression ;
- Développer des crèches avec les entreprises qui rencontrent des difficultés de recrutement ;
- Solidarité à la source (utiliser les bases de données pour cibler mieux les personnes éligibles et faire de l'accès aux droits de manière plus proactive) ;
- Des parcours spécifiques autour de trois thématiques : séparation, naissance/adoption et jeunes.

Sujets qui touchent les 4 axes du pacte

2 enjeux principaux

Revenir à une meilleure qualité de service, attendue par nos concitoyens

Mettre en œuvre des projets porteurs de progrès pour tous

10 ambitions majeurs regroupées sous trois axes :

- **Développer des services attentionnés à chaque étape de la vie**
- **Garantir un accès efficace au juste droit en rénovant notre modèle de délivrance des prestations et notre stratégie de service**
- **Mobiliser tous les leviers de performance pour accompagner les transformations**

Contribuer à la mise en place du Service public de la petite enfance

Favoriser l'accès aux activités péri et extrascolaires pour les enfants et les jeunes

Accompagner les parents, notamment lors des situations de séparation

Renforcer l'inclusion des personnes en situation de handicap

Offrir une relation de service adaptée à tous

Bâtir la Solidarité à la source pour favoriser l'accès aux droits

Lutter contre les erreurs et la fraude

Coopérer avec les partenaires sur les territoires

Innover pour répondre aux besoins nouveaux

S'engager pleinement dans la transition écologique

Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non-couverts



- **Un défaut de lisibilité pour les opérateurs et pour les publics :**
 - Il y a un **fort besoin de communiquer sur l'existant** auprès des acteurs partenaires mais aussi des bénéficiaires.
 - Mais aussi un besoin de **mieux aller vers les publics qui en ont le plus besoin**.
- **L'offre de garde couvre les besoins du département mais des disparités existent selon les zones et selon les types d'accueil.** En effet, les principaux dispositifs proposent des solutions majoritairement individuelles. Or, **l'offre actuelle ne paraît pas adaptée aux publics fragiles** qui ne sont pas à l'aise avec cette typologie de mode de garde individuelle.
- **Des analyses relatives aux horaires atypiques et, éventuellement, à la mise en place de dispositifs d'urgence**, seraient nécessaires pour répondre aux besoins.
 - Comme le mentionne le Schéma des Familles, le dispositif de crèches A Vocation Insertion Professionnelle (AVIP) est en cours de déploiement depuis le début de l'année 2023 (14 places sur deux structures belfortaines).



Les pistes d'actions évoquées par les partenaires

- Poursuivre les dispositifs de soutien à la parentalité (droit commun et actions à l'échelle des quartiers / des communes) avec un dispositif d'aller-vers les familles qui en ont le plus besoin
- Poursuivre le déploiement des crèches AVIP et des accueils (individuels et collectifs) en horaires décalés
- Développer des crèches avec les entreprises en difficultés de recrutement

1.2 - Aide à l'hébergement des mères célibataires ayant des enfants en bas âge (< 3 ans)

Axe 1 / Aide à l'hébergement des mères célibataires ayant des enfants en bas âge (- de 3 ans)



Enjeux & philosophie

Référentiel national (provisoire) :

Améliorer l'accompagnement des parcours des femmes sans domicile isolées avec au moins un enfant de moins de 3 ans

- Ces actions s'inscrivent dans le cadre de l'article L222-5 du CASF en direction du public des femmes sans domicile, isolées, avec au moins un enfant de 3 ans et moins. Elles peuvent s'inscrire notamment dans le cadre du Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD) visant à accompagner les publics les plus fragiles à toutes les étapes de leur parcours résidentiel. L'objectif est d'apporter un soutien social adapté aux mères isolées.
- Plusieurs actions types sont proposées :
 - Améliorer la coordination des acteurs autour des femmes enceintes ou des mères isolées avec des enfants de moins de trois ans : afin d'éviter les ruptures de parcours, des actions de coordination entre les SIAO et les services sociaux des départements pourront être financées. Des postes de coordination peuvent ainsi être financés dans ce cadre, par exemple au niveau des SIAO. L'objectif est de faciliter le repérage des situations et l'orientation vers des solutions de logement ou à défaut d'hébergement adaptées à la situation et aux besoins des personnes.
 - Soutenir l'accès aux crèches pour les enfants de moins de trois ans, accueillis en centres d'hébergement ou à l'hôtel. Pourront être financées des actions de formation auprès des équipes des crèches et des assistants maternels pour faciliter l'accueil des familles hébergées.

Indicateur : Nombre de mères seules sans-domicile avec enfants de moins de 3 ans accompagnées



Retours des partenaires :

- Un public dont la prise en charge est souvent débattue en termes de compétences entre le Conseil départemental et les services de l'Etat.
- Les femmes avec enfants de moins de 3 ans ne semblent pas représenter une proportion importante au sein des publics qui sollicitent les hébergements d'urgence.
- La cible devrait peut-être plutôt être tournée vers les familles monoparentales, sans ajouter le critère d'âge de – de 3 ans chez les enfants.

Un exemple notable : la **Maison de Jeanne** à Valdoie. Six logements ont été aménagés pour accueillir des mamans célibataires avec leurs enfants. Le lieu est doté d'une crèche pour les 3-6 ans avec des horaires étendus.

→ A ce stade et dans l'attente du référentiel final national, cette thématique n'a pas fait l'objet d'une analyse plus approfondie.

1.3 – Lutte contre le décrochage scolaire

Axe 1 / Soutien à la jeunesse : focus sur la lutte contre le décrochage scolaire des 11-15 ans

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

La situation dans le Territoire de Belfort : chiffres clés

- En 2019, 25 562 jeunes âgés de 11 à 24 ans sont recensés dans le Territoire de Belfort, soit 18,1% de la population (cette proportion est supérieure aux moyennes régionale et métropolitaine).
- En **Bourgogne-Franche-Comté**, le nombre de décrocheurs après une baisse régulière jusqu'en octobre 2019 (5 732) a augmenté pour atteindre **9 337** en mai 2022. Il était de 7 283 en mars 2020 soit une augmentation d'environ 28 % en deux ans (source RIO Stats-traitement Dreetz, SESE)
- Le **taux de scolarisation** dans le Territoire de Belfort est de **22%** par rapport à la population totale par tranche d'âge. Il est supérieur au taux de l'académie et de la région.
- Dans l'académie de Besançon, l'espérance d'obtenir le baccalauréat pour un élève de sixième s'élève à 71,1 % en 2021.

Proportion d'élèves ayant une maîtrise satisfaisante selon le domaine évalué en français ou en mathématiques en début de CP, en septembre 2022 (Territoire de Belfort)

Comprendre des phrases à l'oral	Manipuler des syllabes	Lire des nombres entiers	Résoudre des problèmes
85,9%	82,0%	93,6%	69,8%

Source : Repères et références statistiques 2023 (RERS), DEPP et SIES, Ministère éducation nationale et jeunesse

Population scolarisée et population totale par département, académie et région académique en 2021-2022

	Départements, académies et régions académiques	Population scolarisée	Evolution 2020/2021 (%)	Population totale	Taux de scolarisation (%)
Scolaire et Supérieur	Territoire de Belfort	30 449	- 0,1%	138 096	22,0%
	Académie de Besançon	254 257	- 0,3%	1 177 761	21,6%
	Bourgogne-Franche-Comté	575 141	- 0,5%	2 794 737	20,6%

En attente de données précisées par l'Education nationale

Note à la lecture des données :

- L'académie de Besançon rassemble les territoires suivants : Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort.
- Population scolarisée : elle comprend les élèves, étudiants et apprentis en formation initiale dans les établissements relevant des ministères chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, mais aussi ceux dépendant d'autres ministères.
- Population totale – Les effectifs par tranche d'âge ont été estimés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) à partir du bilan démographique de l'Insee.

Axe 1 / Soutien à la jeunesse : focus sur la lutte contre le décrochage scolaire des 11-15 ans

Chiffres clés et principaux constats [issus de l'analyse documentaire et des entretiens](#)

Effectifs d'élèves du premier degré et second degré par département, académie et région à la rentrée 2022

	Départements, académies et régions académiques	Public	Privé sous contrat	Public et Privé sous contrat	Évolution 2021-2022 (%)
1^{er} degré	Territoire de Belfort	11 362	1 240	12 602	- 1,9 point
	Académie de Besançon	95 939	9 516	105 455	- 1,8 point
	Bourgogne-Franche-Comté	218 867	21 305	240 172	- 1,5 point
	Départements, académies et régions académiques	Public		Privé sous contrat	
2nd degré	Territoire de Belfort	10 018		2 265	
	Académie de Besançon	79 140		14 950	
	Bourgogne-Franche-Comté	180 391		33 373	

Chiffres clés

- **13 collèges et 5 lycées sur le Territoire de Belfort**
- Deux établissements classés en réseau d'éducation prioritaire (**REP**) et un autre en REP+
- Un **territoire éducatif rural** dans le sud du Territoire et une **Cité éducative** à Belfort sur trois quartiers (dont un qui n'est pas classé REP)

Axe 1 / Soutien à la jeunesse : focus sur la lutte contre le décrochage scolaire des 11-15 ans

Chiffres clés et principaux constats [issus de l'analyse documentaire et des entretiens](#)

Les dispositifs existants

- Le **Département** essaie de mettre en œuvre des actions avec les partenaires : deux accompagnateurs assurent le lien entre l'établissement scolaire et les institutions. Une montée en charge de cette action serait souhaitable.
- **Le réseau FOQUALE**, plateforme de suivi et d'appui aux décrocheurs, réunit l'ensemble des établissements et des dispositifs de l'Éducation nationale susceptibles d'accueillir les jeunes décrocheurs. Il recense l'ensemble des solutions existantes, en assure la lisibilité et favorise la mutualisation d'expériences réussies en matière de « raccrochage scolaire ».

Sur Belfort :

- En 2022/2023, 6 commissions, 146 situations étudiées
- Les suites de parcours proposées : 65 contacts à prendre ou à reprendre et/ou accompagnement à mettre en place par la MILO 90.
- **La Plateforme d'Appui et de Suivi aux Décrochés (PSAD)** est un système interconnecté entre la mission locale et les Ministères de l'Éducation Nationale et de l'Agriculture qui repèrent les jeunes décrochés âgés de 16 à 25 ans et sans solution.
- **PROMO 16-18** : un dispositif de l'AFPA qui prévoit un programme de remobilisation d'une durée de 4 mois où chaque jeune bénéficie d'un accompagnement global et personnalisé, participe à des ateliers collectifs (cv, codes de l'entreprise mais aussi informations sur la santé, la citoyenneté...), des activités variées (projets culturels, solidaires, challenges sportifs...)
- Des actions conduites par la **Mission Locale du Territoire de Belfort MILO 90 et l'école de la 2^{ème} Chance** (Diapositive suivante)

Axe 1 / Soutien à la jeunesse : focus sur la lutte contre le décrochage scolaire des 11-15 ans

Zoom sur les interventions de la Mission Locale du Territoire de Belfort et de l'Ecole de la 2^{ème} chance

	Objectifs visés	Modalités d'intervention	Publics visés	Points forts / leviers	Points faibles / difficultés
Mission locale du Territoire de Belfort	<ul style="list-style-type: none"> - Prévenir les situations de décrochage en lien avec l'EN - Accompagner les jeunes en décrochage ou décrochés le plus rapidement possible pour éviter les périodes inactives - Faire connaître aux établissements notre offre de service et notre complémentarité quant à certaines situations / certains parcours de jeunes - Contrôle du respect de l'obligation de formation pour les 16-18 ans 	<ul style="list-style-type: none"> - Co-animation CLAIN/FOQUALE - PSAD : gestion des listes de décrocheurs - Centre du service national : accompagnement proposé pour les jeunes identifiés en décrochage, sans solution ou en situation d'illettrisme - Positionnement et travail d'accompagnement en étroite collaboration avec le dispositif PROMO 16-18 - Intervention dans les établissements : présentation de notre ODS et appui auprès des élèves autour de la TRE 	<p><u>Sur l'ensemble du département</u> : jeunes de 16 à 26 ans</p> <p>Etablissement Collèges / Lycées du 90</p>	<p>Partenariat de longue date avec les services de l'Education nationale</p> <p>Complémentarité entre les offres de service du territoire et lien opérationnel pour éviter les ruptures de parcours et proposer rapidement des solutions aux jeunes.</p>	<p>Turn-over des interlocuteurs dans les établissements scolaires, ce qui demande de réexpliquer l'offre de service de la mission locale régulièrement</p>
Ecole de la 2^{ème} Chance	<ul style="list-style-type: none"> - Permettre une insertion sociale, citoyenne et professionnelle durable - Permettre le retour à la formation lorsque cela est possible / pertinent 	<ul style="list-style-type: none"> - Sorties permanentes vers l'emploi ou la formation (durée moyenne de 6 mois) - Alternance par des immersions en entreprises (environ 40%) - Remise à niveau des savoirs de base (français, maths, informatique), projets culturels, ateliers d'habileté - Parcours individualisés en fonction des besoins - Accompagnement à la levée des freins périphériques 	<p><u>Sur le territoire de l'aire urbaine</u> pour les 17 à 30 ans, motivés à travailler à un projet professionnel</p>	<p>Individualisation</p> <p>Accompagnement à la mobilité, garde enfants</p> <p>Immersions en milieux professionnels</p> <p>Un formateur référent / stagiaire</p> <p>Suivi post-parcours sur 12 mois</p>	<p>Public vulnérable</p> <p>Santé mentale</p> <p>Nombre de dispositifs, orientations</p>



Ce que l'on retient des documents cadres

- Un double enjeu :
 - Renforcer la prévention et le traitement du décrochage scolaire
 - Et plus globalement, mieux orienter les jeunes dès le collège et surtout après le collège, en lien avec une ambition renforcée pour les jeunes du Territoire de Belfort
- Une carte scolaire qui a évolué ces dernières années avec des fermetures de section mais aussi le souhait d'en ouvrir de nouvelles en lien avec les secteurs économiques du territoire (visée d'insertion professionnelle à court ou long terme).



Retours des partenaires :

- La répartition des établissements et le frein à la mobilité intra-départementale (et qui plus est, extra-territoriale) jouent sur l'orientation des élèves à partir du collège : freins des familles à aller dans un établissement situé sur un autre EPCI/une autre commune, orientation par défaut d'une partie des élèves...
- Une augmentation, des situations de décrochage chez les mineurs (16-18 ans, mais aussi des jeunes de 15 ans qui ne peuvent alors pas être pris en charge par des acteurs extérieurs tels que la mission locale).
- Un travail partenarial important entre l'Education nationale, le Département, les professionnels de santé et du travail social dans les établissements, la protection judiciaire de la jeunesse et le procureur, les structures d'accompagnement des jeunes (Mission locale, E2C...) pour repérer rapidement les décrocheurs / décrochés et mettre en place des actions en faveur de la lutte contre le décrochage scolaire (préventif et curatif).
 - Le partenariat renforcé permet aux acteurs de répondre de manière immédiate et efficace aux situations et éviter ainsi une rupture de lien avec les jeunes concernés.
- Des actions mises en œuvre à l'échelle des territoires (liens avec les communes, avec les associations locales – dont associations sportives) mais pas toujours bien visibles des familles.
- Un travail sur la carte des formations à poursuivre en faveur d'une meilleure orientation et d'une orientation « qui insère ».

Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- Une compétence partagée entre institutions diverses qui demande à la fois une forte inter-connaissance et une coordination fine :
 - Compétences partagées entre Etat/Région/Collectivités et liens avec les autres acteurs (social, socio-professionnel, tissu associatif, entreprises...)
 - Différents niveaux : primaire, secondaire, universitaire
 - Différentes missions : repérage des décrocheurs, prévention et lutte contre le décrochage
- En plus des institutions et opérateurs, un grand nombre d'associations proposent des actions à destination de la prévention et de la lutte contre le décrochage : remobilisation, soutien scolaire, soutien à la parentalité...
 - Une cartographie de l'offre existante serait nécessaire tant pour les usagers et que pour les publics.

Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- Le référentiel inclut des actions de type :
 - Soutien scolaire, dispositifs de mentorat,
 - Articulation avec les dispositifs passerelles mis en place par l'Education nationale,
 - Innovations pédagogiques,
 - Développement des équipes de prévention spécialisée dans la rue, les espaces de vie, sur les champs numériques, ...
 - Favoriser la découverte des métiers et filières notamment dans les collèges
 - Renforcer l'accès à la culture, aux loisirs, au sport, notamment en territoire rural, ...
- Pistes de développement :
 - Renforcer la visibilité des actions déjà développées via une cartographie de l'offre ;
 - Permettre une montée en charge de l'action mise en place par le CD et ses partenaires sur le sujet de la prévention et de la lutte contre le décrochage scolaire ;
 - Développer des actions en lien avec les projections des jeunes dans leur parcours (parcours de formation et vie professionnelle future)

1.4 - Accès aux activités culturelles, loisirs, sport et vacances

Axe 1 / Accès aux activités culturelles, loisirs, sport et vacances

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

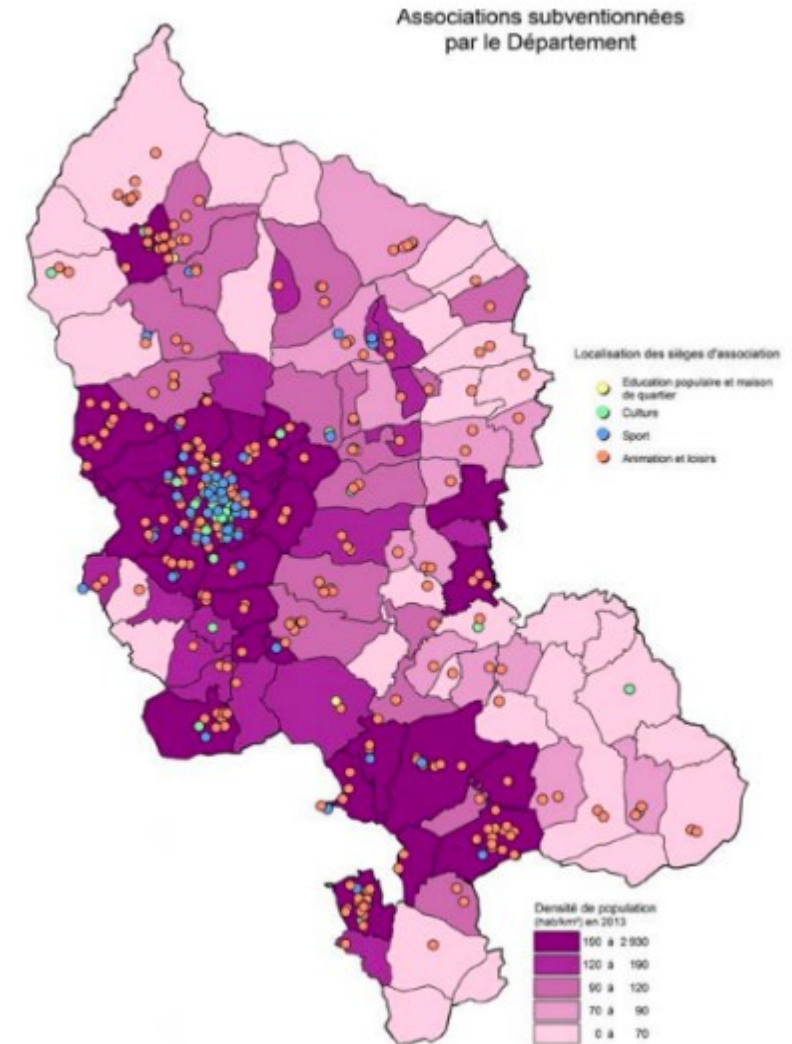
La situation dans le Territoire de Belfort

L'offre en services et équipements de Belfort profite aux Belfortains mais aussi aux habitants du Territoire de Belfort et du Nord Franche-Comté.

- L'offre patrimoniale et culturelle de Belfort (Citadelle, musées, théâtre, salles de spectacle, conservatoire à rayonnement départemental, école d'art...) est attractive.
- Les événements culturels organisés à Belfort ou à proximité tels que le FIMU, le festival Entrevues ou encore les Eurockéennes, favorisent la renommée de la ville dans un large rayonnement, au-delà de la région Franche-Comté.
- La Maison départementale de l'environnement vise notamment le public jeune.

Le tissu associatif est très riche : associations sportives, culturelles, de loisirs. Il est soutenu notamment par le Conseil départemental et les communes. Il bien ventilé sur l'ensemble du territoire départemental avec plus de 450 associations soutenues par an.

- La ville de Belfort concentre environ 28 % des associations, en accord avec le poids de la population de la ville et de la couronne belfortaine sur laquelle la ville de Belfort a un fort pouvoir d'attraction pour la pratique culturelle, sportive ou de loisirs.
- Peu de zones sont entièrement dépourvues d'offre d'activités. Le cas échéant, cela peut être corrélé à la faible densité de population.



Ce que l'on retient du Schéma des solidarités

- Son ambition : allier qualité de vie, inclusion et emploi.
- Le Territoire de Belfort dispose d'aménagements naturels de qualité et accessibles à tous : base du Malsaucy, le Ballon d'Alsace ou le Parc de la Douce.
- Le Département gère des équipements culturels répartis sur tout le territoire.
- L'accès à des équipements, activités et manifestations gratuites ou à coûts réduits fait partie des communs départementaux et sont des vecteurs à la fois de cohésion sociale, en premier lieu pour les plus vulnérables ; de qualité du cadre de vie et d'opportunités d'emplois non-délocalisables.
- Deux fiches actions spécifiques :
 - 33. Favoriser l'accès au sport, aux loisirs et à la culture pour tous
 - 34. Aller vers les publics les plus éloignés en lien avec les acteurs locaux

Ce que l'on retient du CRTE

- Objectif : renforcer l'attractivité et la qualité de vie grâce aux sports et aux loisirs, à la culture et au tourisme.
- Le Grand Belfort propose sur son territoire un cadre de vie attractif. En plus du cadre naturel, on compte de nombreux événements et infrastructures culturelles, sportives, touristiques et de loisirs : festivals de musique ou de cinéma (ex. Eurockéennes) ; structures culturelles Scène nationale Théâtre Granit ; gymnase le Phare ; Lac de Malsaucy...

Ce que l'on retient du Schéma de développement de l'action culturelle et de lecture publique 2017- 2021

Des acteurs clés pour les activités culturelles du territoire

- La Médiathèque départementale du Territoire de Belfort (MDTB)
- L'Espace multimédia gantner (EMG)
- La Médiathèque de Delle
- Le réseau départemental de lecture publique

Zoom sur...

▪ Le **plan mercredi**

Déployé en 2018, le Plan mercredi vise à promouvoir des offres éducatives de qualité le mercredi en favorisant l'accès au sport et à la culture. Il concerne tous les enfants de la maternelle au CM2, sur les temps du mercredi hors vacances scolaires. Le PEDT, dans lequel le Plan mercredi a vocation à s'intégrer, doit garantir l'accès pour le plus grand nombre d'enfants et de familles à un cadre éducatif de qualité.

27 PEDT sont en cours de renouvellement dont 25 labélisés PEDT-Plan mercredi.

- **L'appel à Projet « Adolescents » de la CAF** avec des projets ayant une dominance des thématiques culture/sport/loisirs et citoyenneté.
- Les actions développées par le Conseil départemental en lien avec la **Maison départementale de l'environnement** à destination des jeunes publics (un large panel d'activités sensorielles, des équipements à disposition des écoles, des classes rando, ...).



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non-couverts



- Si l'offre culturelle, sportive et de loisirs est de bonne qualité, elle n'est pas toujours appropriée par l'ensemble des publics du territoire. Il est donc majeur de pouvoir 1) mieux la faire connaître et 2) poursuivre les actions avec les publics (scolaires, enfants et adolescents sur les temps extra-scolaires, familles, personnes isolées...) pour que chacun s'approprie ses lieux et participe activement à la dynamique engagée.
- Différents acteurs œuvrent en ce sens :
 - Les établissements scolaires et les communes
 - Le Département
 - Le tissu associatif
 - Les centres sociaux, socio-culturels, les clubs ado
 - ...
- A titre d'exemple, le conseil départemental, qui gère les sports de pleine nature avec les sentiers de randonnée et cyclistes est en train de revoir ses outils de communication. Cela fait suite au constat que le grand public connaît peu et utilise peu ces lieux.
- Le territoire souffre également d'un déficit des accompagnements des adolescents (« clubs ado ») qui permettraient d'encourager l'accès aux offres disponibles et d'encourager la mobilité, y compris au-delà du territoire.

Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte



- **Ce qui est indiqué dans le projet de référentiel :**
 - L'organisation d'expériences de dépaysement visant l'accès à la culture, aux loisirs et au sport en mobilisant des solutions innovantes de mobilité, notamment en territoire rural ou pour les jeunes en situation de handicap, en complément du Pass colo
 - La promotion d'espaces de respiration permettant aux adolescents les plus en difficulté de prendre de la distance avec leur quotidien tout en restant dans l'environnement scolaire y compris par des actions intergénérationnelles.
- **Ce qui est proposé par les partenaires :**
 - Développer ou remettre en place des actions de proximité à destination des publics 11-15 ans sur les temps extra-scolaires (postes d'animation voire de coordination, rénovation de lieux d'accueil, développement d'une programmation adaptée)
 - S'appuyer sur des relais intermédiaires (centres sociaux, régies de quartier...) de façon à mieux faire connaître l'offre existante et permettre aux publics les plus vulnérables de s'approprier ces lieux / ces offres de services disponibles.
 - Former les différents professionnels (périscolaire, extrascolaire) pour savoir parler aux familles

1.5 - Soutien à la jeunesse : accompagnement vers l'autonomie

Axe 1 / Soutien à la jeunesse : focus sur l'accompagnement à l'autonomie des 16-25 ans les plus précaires

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

La situation dans le Territoire de Belfort : chiffres clés

- 14,1% des jeunes de moins de 18 ans du Territoire de Belfort sont considérés comme vulnérables, eu égard à l'accumulation d'au moins 4 des 7 critères de fragilité au sein de leur famille. Ce taux est de 28,2% pour l'ensemble des trois cantons de Belfort.

Canton	Mineurs vulnérables 0-17 ans		Au moins un parent au chômage ou en contrat précaire	Parents sans diplôme	Parents sans emploi	Locatif privé dans collectif ancien	Locatif social	Famille monoparentale	Famille nombreuse	Logement sur-peuplé
	Nbre	Part (%)								
Belfort 1	1 511	39,4%	46,7%	21,0%	30,8%	11,5%	57,5%	29,6%	49,8%	42,3%
Belfort 2	530	17,5%	31,5%	6,2%	18,2%	28,7%	30,7%	34,9%	31,8%	21,0%
Belfort 3	612	23,9%	40,7%	13,8%	25,2%	10,4%	49,6%	33,4%	32,4%	24,7%
Bavilliers	339	10,7%	28,4%	7,6%	9,4%	6,2%	28,8%	21,9%	35,3%	17,5%
Châtenois-les-Forges	99	3,2%	17,4%	5,5%	4,1%	4,8%	8,1%	19,7%	25,6%	7,4%
Delle	443	12,0%	29,7%	9,8%	12,1%	6,0%	21,5%	24,2%	31,9%	16,0%
Giromagny	159	5,0%	16,7%	7,7%	5,7%	5,9%	10,7%	23,5%	26,5%	9,1%
Grandvillars	180	4,5%	20,6%	8,8%	5,4%	6,8%	7,0%	20,6%	25,2%	8,2%
Valdoie	369	10,1%	24,9%	8,9%	8,9%	3,8%	23,2%	21,0%	31,6%	14,7%
Territoire de Belfort	4 242	14,1%	28,6%	10,1%	13,2%	9,1%	26,0%	25,1%	32,4%	18,0%
Belfort	2 653	28,2%	40,2%	14,3%	25,2%	16,7%	46,7%	32,4%	39,3%	30,7%
Bourgogne-Franche-Comté	58 153	10,2%	24,4%	9,7%	10,2%	6,2%	19,5%	23,7%	31,3%	16,3%
France métropolitaine	1 675 545	12,1%	25,4%	9,9%	11,1%	7,3%	23,6%	23,4%	31,0%	23,7%

Source : Insee, Fichiers détail 2019

Valeurs inférieures à celle du Territoire de Belfort

Valeurs proches de celle du Territoire de Belfort

Valeurs supérieures à celle du Territoire de Belfort

Source : observatoire social départemental

- Parmi l'ensemble des enfants vivant dans le département, 13,4% d'entre eux vivent dans une famille sans actif occupé (« Enfants dont les parents sont sans emploi en 2019 », MAJ 11/2022 de data.drees.solidarites-sante.gouv.fr)
- Le département comptait également en 2019 **près de 2 175 jeunes NEET** (18-24 ans ni en emploi ni en formation). Ainsi, parmi les jeunes qui ne se forment plus, 37% étaient sans emploi. Cette proportion est un peu inférieure à la moyenne nationale qui atteint 40%.
- 468 mineurs confiés à l'Aide sociale à l'enfance (ASE)** au 31 décembre 2021 via des mesures administratives et judiciaires. Parmi eux, **212** ont entre 16 et 18 ans (et plus). Quatre actions éducatives à domicile (AED) ont été mises en œuvre en faveur des jeunes majeurs (18 à 21 ans), tandis que 130 pour les mineurs. (Données au 31.12.2021 Drees enquête Aide Sociale)

Axe 1 / Soutien à la jeunesse : focus sur l'accompagnement à l'autonomie des 16-25 ans les plus précaires

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement



Ce que l'on retient du schéma SDSF (CAF) au sujet de la jeunesse (fiches actions prévues en annexe)

Les atouts du territoire

- Une **couverture de l'offre d'accueil de loisirs globalement en adéquation** avec les lieux de résidence des enfants
- Une **trajectoire démographique qui contribue à détendre la tension sur la demande d'accueil ALSH classique**
 - Diminution de 12% du nombre d'enfants de la tranche 3-5 ans
 - Stabilisation de la tranche d'âge 6-11 ans ...
- **... mais qui traduit de nouveaux besoins pour les plus grands** (+6.2% pour les 12 -18 ans).

Les faiblesses du territoire

- Des difficultés pour organiser l'encadrement et la tenue des activités d'accueil de loisirs :
 - Diminution constante du nombre de formations BAFA mises en œuvre dans le département
 - Les difficultés de formation des encadrants et animateurs BAFA, BAFD, BPJEPS (comment maintenir une offre avec des professionnels qualifiés ?).
- Des développements qualitatifs à prévoir pour rester au plus près des besoins :
 - Complémentarité réelle de l'offre et coopérations entre acteurs locaux sur certains territoires.
 - Une communication perfectible sur l'offre d'activités et les nouveaux projets pour faciliter l'accès à l'information pour les parents et les enfants.

Axe 1 / Soutien à la jeunesse : focus sur l'accompagnement à l'autonomie des 16-25 ans les plus précaires

Les dispositifs existants, l'offre

Focus Mission Locale 90

- Pour accompagner les jeunes vers l'emploi et l'autonomie, la Mission Locale du Territoire de Belfort propose une offre de service complète : orientation, formation, emploi, logement, mobilité, santé, citoyenneté...
- Les actions réalisées par la MILO90 (Cf. rapport d'activité) – en dehors de l'insertion professionnelle – comprennent :
 - La remobilisation (via des projets collectifs s'appuyant sur le sport, le théâtre, l'entrepreneuriat... ou des chantiers dans des domaines divers tels que travaux de peinture, petites plantations, arrachage plantes invasives, désherbage, nettoyage, débroussaillage, travaux de construction, ...)
 - La prévention du décrochage scolaire ;

Focus Conseil départemental (aide sociale à l'enfance)

- Un poste de coordinateur de parcours ASE a été créé au sein du Département afin de prévenir les « sorties sans solutions » à la majorité des jeunes suivis par l'ASE. L'accompagnement a pour but de renforcer l'autonomie des jeunes confiés et accompagnés par le Département en pilotant, avec le jeune, sa famille, le référent ASE et les partenaires, son projet pour l'autonomie.

L'offre de la mission locale est répartie sous forme d'actes de service en quatre domaines : Projet professionnel - Formation - Accès à l'emploi – Autonomie.

Thème	Nombre de propositions	Jeunes concernés*	% de jeunes concernés**
Accès à l'emploi	14635	1856	78,88%
Autonomie	3893	891	37,87%
Formation	3206	1157	49,17%
Projet professionnel	3617	1096	46,58%
Ensemble	25351	2353	100,00%

* jeunes concernés: 1 jeune pouvant bénéficier de plusieurs services sur la même période, le nombre de jeune ne se cumule pas.

** % de jeunes concernés : pour chaque thème, nombre de jeunes concernés sur l'ensemble des jeunes concernés.

Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- Un fort besoin d'accompagnement des publics 16-25 ans sur l'ensemble du département à la fois pour :
 - Les aider à accéder aux offres (yc culturelles, sportives et de loisirs) du territoire
 - Les aider à se projeter dans leur avenir (développer les ambitions personnelles, construire des projets de formation / projets professionnels...) et à renforcer la confiance en soi
 - Les aider à tisser du lien social
 - Prévenir le décrochage scolaire et dans certains cas, la délinquance
- Beaucoup de dispositifs existent en faveur des jeunes en général mais où les plus en difficultés restent à l'écart. Il faut agir sur le repérage des jeunes les plus vulnérables qui restent en dehors des dispositifs.
 - Les associations ou les maires en proximités, les acteurs de terrain sont ceux les mieux positionnés pour les toucher.
 - Par contre, les acteurs relatent la méconnaissance du volume concerné.
- Multiplicité des acteurs sur le territoire qui peut parfois créer un sentiment de « millefeuilles » ou de concurrence entre les dispositifs, les structures.

Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Ce qui est indiqué dans le projet de référentiel :**
 - Développement de modalités d'accueil, de repérage et d'aller vers pour les jeunes précaires sans solution : prévention spécialisée, développement des PAEJ, permanences au sein de lieux de socialisation des jeunes...
 - Développement de maraudes physiques ou numériques pour aller vers et informer
 - Soutien aux chantiers éducatifs et séjours éducatifs à destination des jeunes précaires
 - Actions d'animation de proximité de jeunes (service civique) à jeunes précaires.
- **Ce qui est proposé par les partenaires :**
 - Financer des postes pour accompagner le public 16-25 ans dans les différentes communes du territoire : postes combinés animation/« coaching » individuel et collectif

Axe 2

**LA SORTIE DE LA
PAUVRETÉ PAR LE
TRAVAIL EN LIEN AVEC
LE PROJET FRANCE
TRAVAIL**

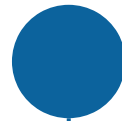


Enjeux & philosophie

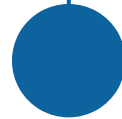
- L'accès à l'emploi est un **axe structurant de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté**. Les CALPAE avaient déjà pour objectif l'insertion des bénéficiaires du RSA.
- **La démarche du SPIE** a poursuivi l'effort de coordination autour de différents axes : l'entrée en parcours, le suivi de parcours et l'accessibilité aux solutions d'accompagnement.
- **La mise en place de France Travail**, avec les expérimentations en cours, vise des transformations structurantes :
 - Entrée accélérée et facilitée dans les parcours,
 - Intensification des parcours (avec la cible des 15-20h d'accompagnement)
 - Approche partagée Pôle emploi et CD
 - Mobilisation des entreprises
 - Avec une gouvernance renouvelée et des outils numériques communs.
- Une convergence étroite doit se faire entre **l'axe 2 du Pacte et France Travail**.



Thématiques clés (projet de référentiel)



Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile



Maillage des offres de services afin d'aider les publics à lever les freins à l'emploi (garde enfant, mobilité, santé...)

2.1 - Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile

Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Les chiffres clefs relatifs aux allocataires du RSA et les spécificités

- **Un nombre d'allocataires du RSA en légère baisse**
- **4134 foyers bénéficiaires du RSA en juin 2023.**
 - Plus des deux tiers ont entre 25 et 49 ans.
 - Majoritairement hommes seuls et familles monoparentales
 - 41,6% des foyers bénéficiaires du RSA comptent des enfants dans la famille.
 - Trois quarts sont dans le dispositif depuis plus de deux ans.
 - Deux tiers des publics allocataires du RSA relèvent des ESD de Belfort Ouest et Est.
- **Un accompagnement des BRSA assuré en partie seulement par les SIAE** (9,8% des BRSA – Source DREETS BFC). D'après le bilan 2021 (basé sur 12 SIAE) :
 - 957 salariés dont la majorité en ACI (447) - Sorties dynamiques : 50,3% sur 194 en ACI et 67,1% sur 125 en AI.

Les chiffres clefs relatifs à la situation de l'emploi

- **11 350 demandeurs d'emploi inscrits à la fin du 1er trimestre 2023** dont 6 500 n'exerçant aucun emploi (catégorie A)
- **Malgré une baisse, le taux de chômage du département reste élevé (8% au 1^{er} trimestre 2023** contre 6,2% en BFC et 7,1% au national).
- Dans le Territoire de Belfort, sur 5 ans, le **taux d'emploi a progressé de 2 points depuis fin 2018, étant à 63% (65% en BFC) alors que la population active baisse parallèlement (-2,7% d'actifs entre 2013 et 2019)**. Par rapport à la région, la population active du département est plus jeune : 71% des 18-49 ans (contre 70% en BFC) et 24% de 50-59 ans.
- **Le Territoire de Belfort fait partie des zones géographiques rencontrant le plus de difficultés de recrutement.** Le pourcentage d'établissements ayant des besoins de main d'œuvre est de plus en plus élevé, soit 25,9% en 2022 contre 24,4% fin 2018 avec 3411 projets de recrutement dont le taux de projets jugés difficiles n'a jamais été aussi élevé avec 68,5% contre 36% en 2018.
- **Le département est déficitaire en matière de flux de mobilité des déplacements domicile-travail**, 18 855 personnes résidant dans le 90 travaillent hors département tandis que 15 879 personnes habitant hors département travaillent dans le département. Ce flux bénéficie tout particulièrement à la Suisse.

Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Les atouts du territoire

- **De nombreuses actions** (Cf. diapos suivantes), **dont certaines partenariales, sont mises en œuvre dans le département pour pouvoir accompagner les publics les plus éloignés de l'emploi**
- **Des acteurs** (Conseil départemental, Pôle Emploi, Mission locale, MIFE...) **qui se connaissent et travaillent déjà ensemble, notamment dans le cadre de travaux communs** (expérimentation SPIE, réponse coordonnée à des appels à projets...)
- **Une offre d'insertion par l'activité économique diversifiée :**
 - 6 ateliers chantiers d'insertion : Les Chantiers de l'Economie Solidaire, Chacasol, La Régie des quartiers de, Pluri'Elles (blanchisserie), La Ressourcerie 90, Fondation de l'Armée du Salut (épicerie solidaire).
 - 3 associations intermédiaires : Intermed, Passerelles pour l'emploi, Energie emploi
 - 3 entreprises d'insertion : Pluri'elles (couture et négoce), La Régie des quartiers de Belfort (2nd œuvre - bâtiment) et La Fondation de l'Armée du Salut (restauration)
 - 2 entreprises de travail temporaires d'insertion : Indibat Inclusive et Territoire d'emplois
- **La présence de la MIFE 90** (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi du Territoire de Belfort et Maison de l'emploi Nord Franche-Comté) avec pour **principaux dispositifs** : une Cité des métiers, le Dispositif local d'accompagnement (DLA), la **Plateforme mobilité et MobiJob**, un **Label Empl'itude (Cf. focus relation entreprise)** et le **développement des clauses d'insertion.**

Les faiblesses du territoire

- **Des freins qui persistent malgré une attention collective : mobilité (infra-territoriale et extra-territoriale) ; santé ; logement (principalement dans le nord du territoire) ; garde d'enfants**

Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile

Principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement



Ce que l'on retient du PDI / PTI 2022-2026 (intégré au Schéma des solidarités)

- Des enjeux de lisibilité et d'efficience des services disponibles pour les publics en insertion et les acteurs de l'emploi,
- Une nécessité de répondre aux contraintes sociales d'accès et de maintien dans l'emploi et prendre en compte des problématiques liées aux savoir-être professionnels.



Dans le cadre de la mission d'accès aux droits, la CAF du Territoire de Belfort instruit les **demandes de RSA** en lien avec les équipes du CD. La CAF finance des **mesures d'aide et d'accompagnement au foyer des familles** faisant face à des événements pouvant perturber les équilibres familiaux. Deux associations, l'Association Familiale Populaire et HERA, sont conventionnées avec la CAF pour organiser l'intervention de professionnel(le)s qualifié(e)s à domicile.

Dans la continuité des engagements du PTI 2017 – 2021 et dans le cadre de l'expérimentation SPIE, 4 orientations stratégiques majeures et relatifs chantiers :	
Favoriser la mise en œuvre d'un dispositif dynamique d'accompagnement vers l'emploi	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre un dispositif intégré d'accompagnement socio-professionnel • Renforcer la professionnalisation du dispositif et des acteurs mobilisés pour la prise en charge socio-professionnelle des publics • Soutenir les actions visant à répondre aux contraintes sociales d'accès et de maintien dans l'emploi • Renforcer les actions visant une meilleure maîtrise des compétences liées aux savoir-être • Améliorer l'accès à la formation et à la qualification pour les publics en insertion
Développer les parcours fondés sur la remise en activité des publics	<ul style="list-style-type: none"> • Mettre en œuvre une politique départementale ambitieuse sur les achats responsables • Soutenir l'entrepreneuriat social à l'échelle du Département • Soutenir l'accès à l'offre pour l'Insertion par l'Activité Economique (IAE) des publics les plus en difficulté
Renforcer les liens avec les entreprises locales	<ul style="list-style-type: none"> • Renforcer les liens entre les acteurs de l'emploi et de l'insertion et les entreprises locales • Soutenir la spécialisation et les niveaux d'expertises sectorielles des Conseiller(ère) Emploi Formation Insertion (CEFI) • Soutenir les initiatives des entreprises en faveur d'une approche plus inclusive de leurs activités • Aider à l'inscription des SIAE au sein des filières économiques territoriales
Veiller en continu à l'efficacité et la pertinence des actions conduites sur les registres de l'emploi et	<ul style="list-style-type: none"> • Adapter et renforcer la coopération avec les principaux partenaires de l'Emploi et de l'Insertion • Développer l'ingénierie partenariale afin de mieux répondre aux besoins des publics et des entreprises locales • Renforcer l'évaluation partagée et en continu de l'offre et des dispositifs

Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile

Principaux constats [issus de l'analyse documentaire et des entretiens](#) : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

OBJECTIF PLEIN EMPLOI - Feuille de route visant la réduction des tensions de recrutement dans le Territoire de Belfort (04/2023)

Le Territoire de Belfort met en place 11 chantiers territoriaux pour traduire les orientations nationales :

1. Mieux insérer les publics les plus éloignés de l'emploi dans le marché du travail
 - Actions prévues (non exhaustif) :
 - Accompagner 800 demandeurs d'emploi en difficulté sociale et professionnelle par an, en particulier les bénéficiaires de minima sociaux (ASS, AAH, BRSA) vers et dans l'emploi par les partenaires du SPIE 90 ;
 - 500 demandeurs d'emploi longue durée accompagnés en 2023 par Pole Emploi dans leur embauche au sein de PME et TPE, dans le cadre d'un parcours de redynamisation levant les freins à l'embauche.
2. Mieux accompagner les jeunes vers l'emploi durable
3. Amplifier et dynamiser l'apprentissage
4. Populariser les métiers d'avenir auprès des jeunes dès la 5ème
5. Préparer les actifs salariés aux compétences de demain
6. S'appuyer sur les entreprises engagées
7. Lever les freins à l'emploi : mobilité, hébergement et niveau de langue française
8. Filière du BTP
9. Filière de l'Hôtellerie-Cafés-Restaurations
10. Filière de l'Industrie
11. Filière du sanitaire et du médico-social.

Gouvernance :

Un **comité** rassemblant l'ensemble des acteurs de l'Etat, du Département, de la Région, Pôle Emploi, la Mission Locale, Cap Emploi, les chambres consulaires, les organisations paritaires, les organismes de formation, le Club "les entreprises s'engagent", les fédérations professionnelles, les structures d'insertion par l'activité économique **toutes les 6 semaines** pour orienter la mise en œuvre des politiques publiques de l'emploi de la présente feuille de route .

Par chantier : un pilote ou co-pilote, chargé de valider, co-piloter et suivre le chantier, en binôme avec un référent DDETSPP.



Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile



Zoom sur les actions du Conseil départemental en faveur des bénéficiaires du RSA

Grâce à un réseau de plus de 250 professionnels sociaux présents dans tout le département, le Département du Territoire de Belfort accompagne les personnes en difficultés. Il coordonne également les actions de nombreux partenaires œuvrant pour l'insertion sociale, la prévention et la médiation sociale. Plusieurs dispositifs existent et l'offre de service est extrêmement riche : nous en faisons ici une synthèse.

- **Espaces des Solidarités Départementales (ESD)** : des professionnels de l'action sociale. Qui ont pour mission d'écouter, informer, orienter, aider... pour apporter une solution adaptée à chaque cas particulier. En cas de très faible revenu, les professionnels des ESD sont aussi là pour faciliter l'accès au logement et aider ponctuellement les familles, notamment en matière d'impayés de loyers et d'énergie. Ils apportent également des informations sur la santé et la couverture sociale.
- **Accompagnement global (AccoGlo)** : des binômes de travailleurs sociaux du Département et des conseillers Pôle emploi intervenant auprès des publics fragiles, allocataires des minima sociaux.
- Accent sur le volet **santé** : un accompagnement possible par l'infirmière ou la psychologue à destination du public RSA.
- **Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE)** : expérimentation en cours jusqu'à la fin de l'année 2023 (voir approfondissement slides suivantes).
- Partenariat avec la **Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi (MIFE)** et soutien à **l'Insertion par l'Activité Economique (IAE)** – voir approfondissement slides suivantes)
- **Parrainage 90** : un dispositif de coaching qui réunit dirigeants et cadres d'entreprises, acteurs publics et collectivités autour d'un objectif commun qui est celui de soutenir les chercheurs d'emploi dans leur recherche. L'entreprise s'engage sur un nombre de parrainages qu'elle doit assurer et mobilise des cadres spécialisés qui se portent volontaires sur la durée (6 mois maximum) pour accompagner et conseiller un chercheur d'emploi dans ses démarches.
- **Plateforme emplois90.fr** : moteur de recherche permettant de trouver les offres en matière d'emploi, de formations et de stages recensées dans le Territoire de Belfort. Les demandeurs d'emplois peuvent déposer un CV catcher. Cette fonctionnalité permet, grâce à des mots clés, de sélectionner les offres en lien avec les compétences du candidat. De leur côté, les entreprises peuvent diffuser des offres d'emploi et accéder à une banque de CV (« CV theque ») de demandeurs d'emploi. L'outil permet également d'organiser des sessions de recrutement ciblées (jobdating...).
- **Label Empl'itude** (Département – MIFE) pour la valorisation des bonnes pratiques de gestion de ressources humaines
- Financement d'un **poste de chargé de relation entreprise** au sein de l'équipe départementale.





Zoom sur les actions de Pôle Emploi

Pôle emploi : mobilisé sur un nombre très large de politiques gouvernementales tout en gardant son centre de gravité qui est le recrutement.

- **Personnalisation de l'accompagnement** pour les demandeurs d'emploi (DE) sur la base de deux étapes : d'abord un diagnostic (quelle est la problématique), ensuite la personnalisation de l'accompagnement via différentes modalités.
 - Suivi pour les DE réputés être proches de l'emploi (visio, coup de pouce ; 500 personnes)
 - Guidé = soit on travaille le projet, soit la formation soit les deux (200 personnes)
 - Renforcé = problématique multifactorielle (80 personnes)
- Des dispositifs pour des typologies de publics particuliers = **CEJ** (30 personnes), **AIJ** (70 personnes), **AccoGlo** (80 personnes, binômes avec le CD), **DTA** Dispositifs Territoriaux d'Accompagnement (choix de Belfort sur les QPV).
- A l'intérieur de chaque agence il y a un **psychologue du travail** qui travaille d'une part sur le projet des publics et d'autre part avec les conseillers pour les monter en compétence dans leur accompagnement.
- Valorisation des **partenariats** :
 - 📄 CAPEMPLOI l'un des freins majeurs de retour à l'emploi)
 - 📄 MILO (PACEA)
 - 📄 les conseillers emploi formation insertion du Département (CEFI).
 - 📄 Garantie d'activité en cours
 - 📄 des budgets de formation en lien avec le Conseil régional (POEC etc).
 - 📄 APEC antenne à Montbéliard,
 - 📄 Relation étroite avec l'Etat (notamment avec la Déléguée départementale aux droits des femmes) en faveur des migrants et des Ukrainiens, PRITH, Cité d'emploi et Citées éducatives.

Au sein de PE il y a **des référents thématiques**, comme par ex. handicap, mais aussi des prestations externes : sur les parcours, sur le savoir être, sur la création d'entreprise.

Portefeuille supplémentaire → les **métiers en tension** : dans ce portefeuille des DE qui sont inscrits dans une trentaine de métiers en tension et le but est de les accompagner de manière plus intensive. Deux typologies de publics : les directement employables et ceux qui ont besoin d'une phase d'adaptation (PMSMP etc).

Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile

Synthèse des principaux dispositifs et services repérés et analysés dans le cadre de l'état des lieux (non exhaustif)

Des dispositifs pouvant être mobilisés pour **favoriser l'insertion socio-professionnelle des BRSA** :

- Le Conseil départemental a mis en place le FSDIS: fonds de solidarité départemental pour l'insertion. Depuis un an, il est remplacé par le **Fonds départemental de solidarité territorial FDST**.
- **Les crèches AVIP** afin de favoriser l'insertion professionnelle des parents d'enfants de moins de 3 ans en leur facilitant l'accès à une place en crèche : dispositif qui commence à se développer depuis la fin de l'année 2022 et qui doit être renforcé.
- **La Garantie d'activité** : des actions d'accompagnement globalisé vers l'emploi des publics en situation de pauvreté ont été mis en place sur l'ensemble du territoire départemental. Elles concernent les personnes bénéficiaires du RSA mais aussi relevant des minima sociaux et les jeunes en difficultés d'insertion.
- **Les contrats aidés (PEC...) et clauses d'insertion** pouvant être mobilisés par le Département en faveur des BRSA.
- **Le réseau IAE** qui constitue un outil d'insertion pour les publics fragiles, et ce d'autant plus que le nombre de places a fortement été augmenté dans le cadre du pacte national en faveur de l'IAE (davantage de places de chantiers pour les BRSA...).
- **L'offre de formation PRIC** portée par Pôle emploi (parcours professionnalisants, parcours compétences clés ou préparation à la qualification) mais surtout par la région BFC. Cette dernière a soutenu un grand nombre de dispositifs à destination des demandeurs d'emploi très éloignés de l'emploi (dont les BRSA) tels que par exemple le DAQ, DFL/FLE, ...
- A destination des personnes reconnues réfugiés, le programme **AGIR** (accompagnement socio-professionnel centré sur l'accès à l'emploi et au logement) et le parcours **HOPE** (parcours de 8 mois proposant une formation en français à visée professionnelle, une formation métier, des prestations d'hébergement et de restauration sur le lieu de formation et un accompagnement global).

Dispositif	Porteur	Publics visés	Objectifs visés	Couverture territoriale
Crèches AVIP	CD	Parents de jeunes enfants en parcours professionnelle. Focus sur les plus éloignés de l'emploi (BRSA en contrat d'insertion..)	Proposer une modalité de garde d'enfants en insertion professionnelle	Grand Belfort
Contrats aidés (CUI...), clauses d'insertion	Etat	Personnes sans emploi avec difficultés socio-professionnelles, dont BRSA	Mise en activité des BRSA	National
Plateforme emplois 90	CD	bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi de longue durée, jeunes sans qualification et les entreprises	Recueil de l'offre de formation et de l'actualité locale pour favoriser la mise en relation directe entre les demandeurs d'emploi	Département
Plate-forme ITOU	Etat https://inclusion.beta.gouv.fr/	SIAE	valider l'éligibilité d'un candidat à un parcours d'insertion et, donc, fluidifier les prescriptions vers l'IAE	National
SAS de pré-insertion	Régie des quartiers de Belfort	personnes en situation de grande précarité	Action expérimentale en amont d'une intégration en SIAE pour les publics les plus en difficulté	Grand Belfort

Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile

Le contenu de l'expérimentation Service Public l'Insertion et de de l'Emploi (SPIE) et son état d'avancement

▪ Trois grands principes :

- 📖 Tendre vers une convergence des pratiques au profit de l'utilisateur
- 📖 Mettre en harmonie par une méthode de travail coconstruire & copartagée
- 📖 « Dites-le-nous une fois » : simplifier & faciliter les démarches de l'utilisateur en faveur de son insertion sociale & professionnelle

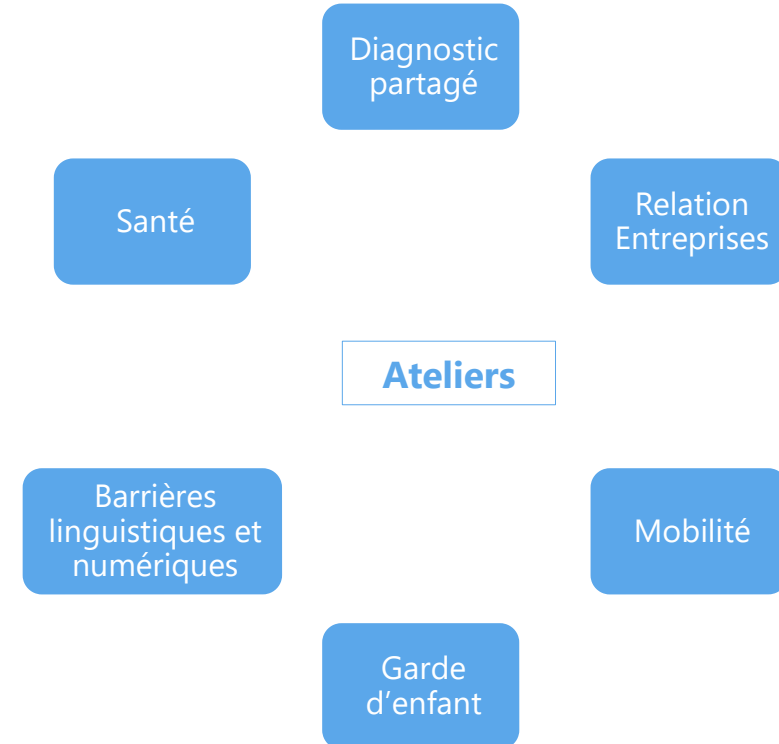
▪ Une **coordination** assurée par le **Département** en étroite synergie avec **Pôle emploi**.

▪ **Etapes clés :**

- Février 2022 Candidature retenue pour être territoire expérimentateur du SPIE
- 1^{er} octobre 2022 démarrage de la cohorte
- Oct 2022 – Jan 2023 Ateliers thématiques de travail (voir graphique) réunissant les principaux acteurs institutionnels et associatifs
- Bilan en cours (dont suite à prévoir avec France Travail).

Cohorte SPIE (au 31/03/2023)

- Publics prioritaires (CD) : Bénéficiaires du RSA (dont BRSA de moins 26 ans) ; Résidents des QPV ; Seniors ; Personnes en Situation de Handicap ; DELD ; Parents Isolés.
- **75** Accompagnement Global (Pôle Emploi)



Axe 2 / Accompagnement des BRSA, des familles pauvres monoparentales et des personnes sans domicile



Zoom sur les principaux résultats l'expérimentation SPIE

- Liste non exhaustive des **actions qui ont été proposées aux publics SPIE** dans le cadre de leur accompagnement :
 - Dora FLE BTP, Dora DAQ Coloré BTP, DAQ coloré bâtiment, Diagnostic employabilité Kisel, Atelier découvrir pour mieux construire, Chantier d'insertion BRSA de + 3 ans Régie des Quartiers, Nouvel Elan MEDEF Brsa + 3 ans, Equilibre Brsa + 3 ans hors parcours santé, TNS CMAR BFC, Immersions & autres dispositifs de droit commun, ...

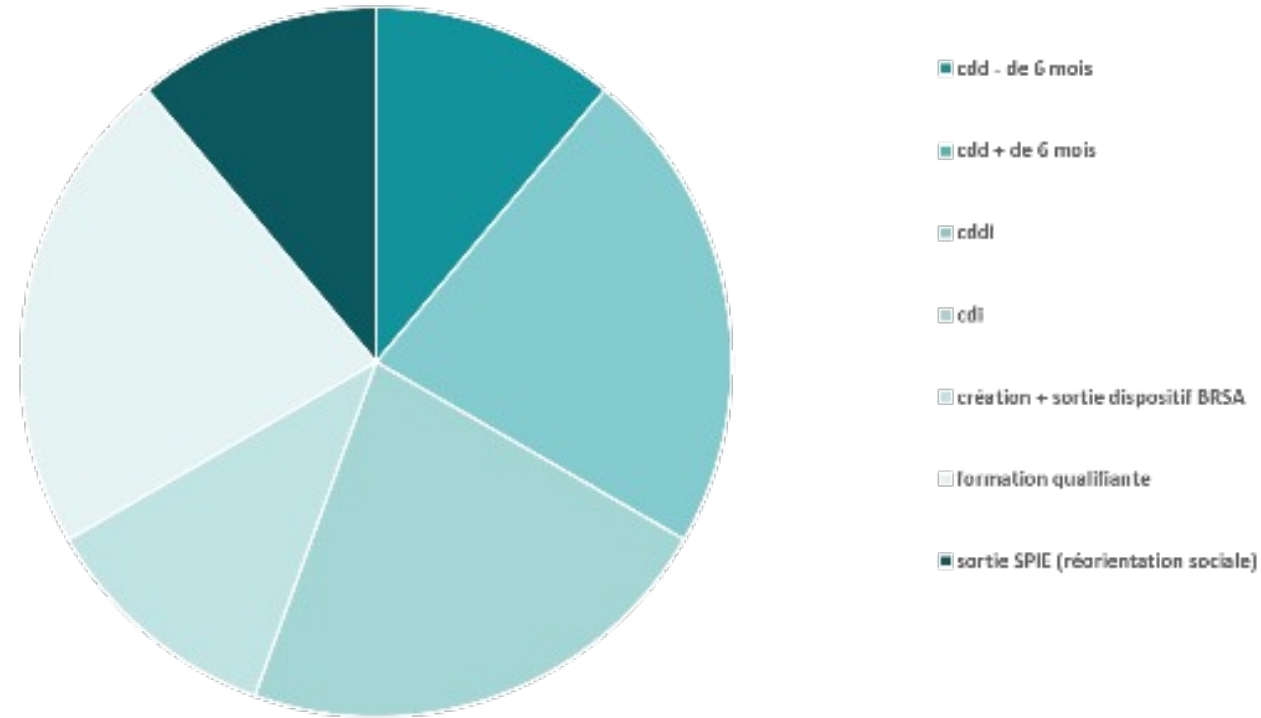
- Actions engagées dans le cadre des travaux autour du diagnostic partagé :**
 - Support Entretien Diagnostic 360° construit et à expérimenter dans le cadre des Informations Collectives BRSA
 - Présentation de l'Outil CARNET DE BORD SI national en cours de développement par beta.gouv.

ENTRETIEN DIAGNOSTIC 360°

ENTRETIEN DIAGNOSTIC 360°

ENTRETIEN DIAGNOSTIC 360°

Sorties de l'accompagnement SPIE (au 31/12/2022)



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- Des entreprises à la recherche des compétences mais peu de candidats ou qui manquent de compétences adaptées : nécessité d'aller chercher ces compétences à l'intérieur du territoire et les développer avec l'offre de service de formation locale.
- L'IAE est un vrai levier pour l'insertion des personnes les plus éloignées et l'emploi mais a des limites : les structures doivent répondre à la logique des sorties positives et la filière mériterait de davantage développer les liens avec le monde économique.
- Un territoire qui a expérimenté le SPIE, qui se lance sur le chantier RSA de France Travail et qui présente des forts enjeux :
 - de capitalisation sur l'existant..
 - ... tout en intégrant les évolutions législatives et organisationnelles.

Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Référentiel Pacte** : le référentiel propose de poursuivre la montée en charge de l'accompagnement global des BRSA avec Pôle emploi
 - via le recrutement de travailleurs sociaux,
 - Le repérage d'allocataires non orientés,
 - Les diagnostics conjoints département / Pôle emploi
 - Le développement de nouvelles solutions et d'activités d'accompagnement,
 - L'information sur les droits et devoirs,
 - L'outillage des professionnels
- Partenaires du pacte :
 - Poursuivre ce qui a été engagé au titre du SPIE, notamment autour des outils pour réaliser un diagnostic partagé et pour favoriser les relations entre le monde de l'insertion et celui des entreprises.
 - Pérenniser le poste de chargé de relation entreprise

2.2 - Maillage des offres de services afin d'aider les publics à lever les freins à l'emploi

Focus sur certains freins et sur des publics prioritaires mis en avant par les interlocuteurs





Axe 2 / Levée des freins : MOBILITÉ

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

La situation dans le Territoire de Belfort : chiffres clés et spécificités

- Belfort représente une centralité forte dans le département et dans le Nord-Franche-Comté (CTER)
- Les difficultés relatives à la mobilité constituent un des principaux freins à l'emploi et à la formation, ainsi qu'à l'ensemble des actions de la vie quotidienne (accès aux services de santé, à la vie sociale, à la culture).
- Le territoire départemental est riche en infrastructures de transport mais la concentration autour de Belfort pour les services et l'emploi provoque des disparités fortes entre les intercommunalités.
- Des inégalités dans l'accès ou le maintien dans l'emploi, notamment entre les deux communautés de communes vers le Grand Belfort (fréquence des transports en commun, horaires décalés, temps de trajet...)



Ce que l'on retient des documents clefs et du travail réalisé ces dernières années dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté

- **La LOM** (Loi d'orientation des mobilités, décembre 2019) définit un droit à la mobilité des plus vulnérables. Les autorités organisatrices de la mobilité doivent organiser ces services.
- Dans le cadre de la lutte contre la pauvreté depuis 2020 : l'Etat a initié une politique de soutien et de financement de plateformes de mobilité et de prestation de diagnostic mobilité.

FOCUS : la problématique de mobilité appliquée aux allocataires du RSA

- Un facteur clef d'inégalités et de fragilisation sociale : distances à parcourir, absence de voiture, faiblesse des transports en commun dans certaines zones, véhicules vieillissants, dépenses d'essence croissantes, ...
- Des difficultés qui peuvent augmenter avec la transition écologique (coût des carburants notamment et des transports de façon globale)
- Une concentration des BRSA dans l'agglomération du Grand Belfort avec pour certaines des problématiques de transport en commun
- Des fortes difficultés dans certaines villes intermédiaires / gros bourgs avec peu de transport
- Des personnes en zone rurale, moins nombreuses en volume mais disséminées, pour lesquelles les problématiques de mobilité sont exacerbées



Axe 2 / Levée des freins : MOBILITÉ

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

L'offre des transports en commun du Territoire de Belfort

- Le Territoire de Belfort est couvert par une seule autorité organisatrice de la mobilité (AOM), le **SMTC** (Syndicat mixte de transports en commun du Territoire de Belfort) qui a en charge l'organisation des transports en bus dans le Territoire de Belfort.
- Le SMTC – à travers son opérateur **Optymo** – déploie une offre de mobilité composée du transport collectif régulier (urbain et suburbain), du transport à la demande (réservé aux Personnes à Mobilité Réduite), du transport scolaire, ainsi que des vélos et autos en libre-service).
- L'accroissement de l'offre est soumis à contingence budgétaire.
 - L'offre PASS paraît correcte pour le territoire de l'aire urbaine mais peu connue par les usagers.
 - Offre triple play (bus, vélo, voiture) = une offre intégrée et complète
- Le Territoire de Belfort dispose de nombreuses pistes cyclables, développées notamment par le Conseil départemental du Territoire de Belfort et les intercommunalités.

L'offre en libre-service

- Le **vélo en libre-service** : 250 vélos mises à disposition sur 35 stations concentrées sur Belfort et 1^{ère} couronne.
- L'**auto en libre-service** : 75 voitures déployées sur 62 stations localisées à Belfort et 1^{ère} couronne

Chantiers en cours / perspectives identifiées par l'opérateur

- Le **Vélo électrique en location longue durée** :
Lancement en septembre 2023 - Location pour 3, 6 ou 12 mois
Tarifs aux alentours de 20 € par mois
- Le **covoiturage** :
Lancement en octobre 2023 - en partenariat avec l'application Karos - 1 € le trajet par passager (+ 1 € financé par Optymo)
- **Application mobile multimodale** :
Lancement 1er trimestre 2024
Toutes les informations mobilité dans votre main
Possibilité d'acheter un ticket de bus, de louer un vélo, de réserver une voiture



Axe 2 / Levée des freins : MOBILITÉ



Zoom sur deux actions Mobilité mises en œuvre dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité aux services publics (SDAASP)

Axe stratégique 4 - Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services

4.1 Poursuivre le développement des infrastructures routières, ferroviaires et cyclables

Pilotes : Etat, Région BFC, CD 90
Partenaires : Collectivités territoriales

La réouverture de liaison ferroviaire Belfort-Delle-Bienne permet de développer des actions de promotion, et de coopération, et d'organiser des manifestations et animations qui contribuent aux échanges frontaliers, visant à :

- Promouvoir la mobilité durable et rendre accessible les transports publics autour de la ligne ;
- Faciliter la coopération transfrontalière et le partenariat en matière de développement économique, tourisme, culture, transports,...
- Créer une identité à la ligne transfrontalière Belfort-Bienne ;
- Développer le réseau de partenaires et de prestataires en France et en Suisse pouvant soutenir l'utilisation du train.

La RN1019, un axe en constante évolution

La RN1019 est un axe au cœur d'un système géographique interrégional. Elle fait partie des routes à grande circulation constituant un itinéraire privilégié pour la desserte économique du territoire.

Les enjeux sont de consolider sa position aux liaisons du réseau européen routier ; la maintenir au classement national et obtenir un axe Langres-Delle-Suisse intégralement sécurisé à 4 voies.

Un schéma départemental Cyclable est en cours d'élaboration afin de développer l'usage du vélo et d'innover en cohérence avec les enjeux nationaux (loi mobilité, plan vélo...) et les orientations régionales (schéma Régional du Tourisme, Sraddet,..). Les enjeux poursuivis consistent à identifier les aménagements permettant de renforcer le réseau cyclable existant et à déterminer les actions prioritaires et innovantes à mettre en place pour faciliter l'usage du vélo.

4.2 Etendre le réseau de transport en commun aux territoires les plus éloignés des services

Pilotes : SMTC
Partenaires : Services de l'Etat, CD90

Depuis l'arrêt du transport à la demande, les besoins de déplacements ne pouvaient être couverts par l'offre actuelle (personnes en incapacité de conduire, personnes vulnérables : personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes en situation de précarité, demandeurs d'emploi...). Le réseau suburbain a été revu avec de nouvelles lignes pour améliorer le service dans les territoires les plus éloignés de Belfort.

• Proposer plus de mobilité

Le Syndicat Mixte des Transports en Commun (SMTC) du Territoire de Belfort souhaite proposer plus de mobilité. 4ème pilier de la mobilité dans le Territoire de Belfort, le transport solidaire pourrait être mis en place.

• Améliorer et rendre accessible l'offre en transports en commun aux personnes en situation de handicap

• Travailler autour d'une offre de transport en commun à l'échelle du Pôle Métropolitain Nord Franche-Comté de façon à améliorer la desserte de l'espace médian ; travailler l'interopérabilité des réseaux ; créer un syndicat mixte de type loi SRU permettant de coordonner les lignes communes et éventuellement d'aller vers une marque commerciale unique..



Axe 2 / Levée des freins : MOBILITÉ

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Des solutions et des interlocuteurs spécialisés pour trouver un moyen de transport ou une aide financière

Les dispositifs, l'offre (suite)

- **Pôle emploi** développe également une offre en faveur de la mobilité
 - Aides à la mobilité (aide aux permis de conduite, aux déplacements)
 - MBI / bilan mobilité : prestation de diagnostic individuel par un conseiller mobilité / accompagnement à la levée des freins (matériels, financiers, psycho-sociaux...).
- **Mission locale de Belfort** œuvre aussi pour lever le frein à la mobilité des jeunes de moins de 25 ans. Plusieurs actions/aides sont compris dans l'offre de service : auto-école en ligne, permis à 1€, code et permis en candidat libre, TER solidaire, aides de la région et des communes ...

▪ **MIFE MobiJob (Cf. diapo suivante)**

Pour les résidents du Territoire de Belfort. Les personnes inscrites à Pôle emploi sont prioritaires.

▪ **Solid'r auto**

Un garage solidaire qui intervient auprès de personnes à faibles revenus.

▪ **CIDFF**

Tout public.

▪ **ADIE**

Tout public.

▪ **UDAF**

Toute personne en difficulté financière ou sociale.

▪ **FASTT**

Pour les salariés intérimaires.

▪ **Mission Locale**

Elle propose une offre de service mobilité

pour les jeunes qu'elle accompagne (16 à 25 ans) : actions individuelles ou collectives d'informations et conseils, aides financières (ex. Aide au permis de conduire), préparation du permis de conduire, la plate-forme Mobijob..

▪ **Information jeunesse (BIJ)**

Pour les moins de 30 ans. Travailler ou étudier à l'étranger.

▪ **Épide**

Pour les jeunes de 18 à 25 ans ayant des difficultés à trouver un emploi ou une formation.

▪ **Cap Emploi**

Pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.

▪ **Maison de l'Autonomie (MDPH)**

Pour les personnes reconnues travailleurs handicapés.



Axe 2 / Levée des freins : MOBILITÉ



Zoom sur la plateforme Mobijob

Les dispositifs, l'offre

La plateforme mobilité MobiJob a pour but d'accompagner les personnes pour qui la non-mobilité est un frein à l'insertion professionnelle, en apportant :

- Des solutions immédiates de déplacement,
- Des accompagnements à plus long terme pour lever les freins à la mobilité.
- L'accompagnement vers et dans l'emploi par la mobilité se fait également en y associant les entreprises et les partenaires locaux du Territoire de Belfort.

Les publics prioritairement ciblés sont les personnes en recherche d'emploi ayant une problématique de mobilité en lien avec le projet professionnel et les personnes en grande difficulté d'insertion (ex. habitants QPV, DELD, allocataires minima sociaux...)

L'accompagnement est réalisé par des conseillers ayant la double compétence, conseiller emploi et conseiller mobilité. Des liens forts sont construits avec les agents Pôle emploi, les conseillers des Missions Locales, les assistantes sociales et les équipes emploi du Conseil Départemental du Territoire de Belfort.

L'offre de service comprend eux volets d'intervention : le savoir-bouger et le pouvoir-bouger.

Résultats 2021 :

615 personnes accompagnées dont la majorité était des hommes (61%).
260 nouvelles entrées dans le parcours d'accompagnement.





Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- **Des enjeux territoriaux :**
 - Une offre relativement importante sur le Grand Belfort
 - Des villes intermédiaires / bourgs mal desservis nécessitant des solutions alternatives
 - Des zones rurales enclavées
- Des enjeux notamment **pour les publics en précarité et éloignés de l'emploi** : les jeunes, les BRSA, les familles monoparentales, les personnes âgées. Des difficultés aussi pour les « **travailleurs pauvres** » qui n'ont pas l'accompagnement de Pôle emploi ou d'une structure d'insertion.
- Nécessité d'accroître le nombre, le volume et la couverture territoriale de **solutions matérielles et concrètes** : TAD, covoiturage, voiture de location, garage social pour le nombre de personnes concernées
- La Plateforme **Mobijob** est reconnue et complète dans son offre de service. L'ajout d'un volet « Penser Mobilité » pour les publics précaires pourrait être envisagée. Il faudrait également analyser la portée des aides de la plateforme concernant les personnes résidentes dans des zones du nord et du sud du territoire.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

Le projet de référentiel propose plusieurs pistes d'actions possibles :

- Le renforcement des plateformes pour l'accès à l'offre
- Les solutions plus matérielles : financement de garages solidaires, actions de location à tarif social de vélos ou véhicules intermédiaires, co-voiturage,
- Des dispositifs d'accompagnement social et financier de location avec option achat de véhicule propre

La levée des freins en matière de mobilité et le développement de solutions de mobilité solidaires sont des enjeux prioritaires identifiés par l'ensemble des partenaires du Pacte. Des pistes de progression pourraient être :

- Renforcer les outils existants.
- Promouvoir le covoiturage et développer/utiliser une application commune à l'échelle à minima de l'Aire Urbaine
- Aller chercher les bonnes Idées issues d'autres territoires en proximité : création d'une auto-école sociale (Mulhouse), location voiture sans permis portée par une SIAE (Epinal)...
- Travailler l'aide à la mobilité dès le plus jeune âge et dans les différents parcours proposés pour lever le frein psychologique le cas échéant.



Axe 2 / Levée des freins : GARDE ENFANT

Chiffres clés et principaux constats [issus de l'analyse documentaire et des entretiens](#) : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Se référer aux analyses de l'axe 1.1 concernant les modes de garde et les places d'accueil disponibles.

D'après une enquête réalisée en 2018/2019 par CIDFF90 et l'association INSOLITERRE, les familles identifient 5 freins majeurs en relation avec la garde d'enfant :

- Le reste à charge horaire reste souvent trop élevé pour le budget des familles en situation de garde en horaire normal.
- Le coût horaire est trop élevé quand il faut garder son enfant en horaire inhabituel.
- Perte ou diminution des avantages accordés par Pole Emploi en cas de reprise d'une activité pro.
- À défaut d'une garde à domicile, les familles préfèrent que la structure de garde soit à proximité de leur domicile (lien avec problématique de la mobilité).
- Irrégularité de l'emploi du temps des familles (planification/anticipation impossible).

Les structures de garde identifient trois freins majeurs :

- Difficulté de gérer les plannings alternant des familles à la dernière minute et difficulté à recruter du personnel en raison de la situation de la précarité des candidats potentiels.
- Difficulté à satisfaire aux demandes de garde en horaires décalés des familles.
- Demande de garde à domicile beaucoup plus importantes que celles en micro-crèches.



Axe 2 / Levée des freins : GARDE ENFANT

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Les dispositifs existants, l'offre des grands opérateurs

- **Offre de Pôle emploi** : Pôle emploi accorde des aides financières : l'aide à la garde d'enfant des parents isolés (AGEPI) . Il s'agit d'une aide financière forfaitaire accordée au début de la formation pour financer vos frais de garde d'enfants de moins de 10 ans. Sont concernés les demandeurs d'emploi peu ou non indemnisés qui doivent commencer une formation (validée par le conseiller PE).
- Le **dispositif des crèches AVIP** vise la mise à disposition de places en crèche prioritairement pour certains publics, pour permettre aux personnes d'engager des démarches administratives, de formation et/ou d'emploi. Le Territoire de Belfort n'en disposait pas jusqu'en 2022 : depuis 14 places au sein de 2 structures sont en place.
- Offre **CAF** :
 - Le soutien de la CAF en direction de la petite enfance concerne tous les modes d'accueil (crèches, halte garderies, assistant(e)s maternel(le)s...). Concernant les structures d'accueils collectives (ou établissements d'accueil du jeune enfant), la CAF finance le fonctionnement courant des structures mais aussi les projets participant à l'amélioration des conditions d'accueil des enfants (rénovation de locaux, acquisition de matériel éducatif ou d'activité, formation des personnels encadrant à la prise en compte du handicap...)
 - L'offre relative aux modes de garde, bien que dans la motte nationale, n'est pas suffisamment développée sur le territoire départemental. Très peu d'options existent en réponses au besoin d'horaires atypiques.

Les dispositifs phares au niveau associatif

- **INSOLITERRE** : association soutenue par subvention; horaires atypiques, phase de transition de l'existant, intervention à domicile sur des amplitudes très tôt (4h par ex) ou très tard (23 h par ex) voir la nuit jusque 7h30-8h.
- **LA MAISON DE JEANNE** - Agrément de 12 places en format micro crèche pour les 3/6 ans ; offre en adéquation avec des horaires atypiques.



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- Malgré des bonnes progressions, **une offre des modes de garde insuffisante pour répondre aux besoins.**
- Méconnaissance des personnes sans mode de garde « subis ».
- Un **enjeu de développement et de volumétrie** pour toucher plus de familles.
- **Besoin de communiquer sur l'existant** pour les professionnels
- Des questions sur les **horaires d'accueil, la garde temporaire ou d'urgence.**
- **Question du non-recours** : information vers les personnes qui n'en font pas toujours la demande.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- Sur cette thématique, le référentiel indique possible :
 - Le renforcement de la coordination des acteurs (via par ex le financement de postes de coordinateurs petite enfance)
 - Le développement de places de crèches AVIP,
 - Le développement d'autres types de solutions d'urgence : réseaux de garde à domicile, cofinancements d'enveloppes dédiées au babysitting ponctuel, contribution à la création de garderies éphémères dans des lieux inédits, ...
- Des priorités à mettre en cohérence avec les actions prévues dans le cadre du SDSF et du Service Public pour l'Enfance.
- Concernant les pistes envisagées par les partenaires, elles peuvent être partagées avec celles évoquées sur l'axe 1.1 et en particulier le développement des crèches AVIP et des crèches avec les entreprises en difficultés de recrutement.



Axe 2 / Levée des freins : SANTE

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Les chiffres clés dans le Territoire de Belfort et ses spécificités

- Un état de santé plus dégradé pour les allocataires des minimas sociaux.
- Des risques psychologiques et des problématiques de santé mentale accrus pour les personnes les plus vulnérables (sans emploi, sans domicile fixe, etc.).
- En janvier 2021, 2 904 professionnels de la santé (praticiens libéraux ou salariés dont les salariés hospitaliers) ont été recensés dans le Territoire de Belfort. Les infirmiers représentent près de 56% des professionnels de santé du département avec 1 612 personnes en exercice.
- Près de sept médecins libéraux sur dix ont plus de 50 ans, et 39% ont passé le cap des 60 ans.
- Au 1er janvier 2020, 12 410 personnes sont couvertes (bénéficiaires et ayant-droit) par la complémentaire santé solidaire (CSS) dans le Territoire de Belfort, soit 8.7% de la population du département. Près des deux tiers de ces bénéficiaires résident dans la commune de Belfort et le taux de couverture parmi l'ensemble de la population y est de 16.9%



Ce que l'on retient du PRAPS 2023 - 2028

Le programme est destiné à des personnes dont le parcours de vie a été, est ou devient difficile et ce parcours de vie impacte leur état de santé physique et moral. Il s'agit d'un instrument de la lutte contre les inégalités de santé.

Trois axes :

Axe 1 : Place des personnes en situation de précarité au sein de notre système de santé et renforcement des compétences et connaissances des différents acteurs pour une meilleure prise en compte de leur santé.

Axe 2 : Adaptation et personnalisation des réponses d'accès à l'offre de prévention et accompagnement vers la santé.

Axe 3 : Diversification et développement de l'offre médico-sociale et sanitaire pour les personnes les plus fragiles socialement/éloignées du système de santé/exclues

Quelques exemples d'actions : interprétariat en santé, montée en compétence des acteurs œuvrant dans le champ de la précarité, Espace Mobile Santé, médiation en santé pour les personnes les plus éloignées...

Ce que l'on retient du Contrat Local de Santé (CLS) Nord Franche-Comté 2018 - 2023

- Un outil de contractualisation visant à dynamiser les partenariats entre les différents acteurs de la santé et les collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.
- 3 départements (Doubs, Haute-Saône et Territoire de Belfort) et 5 intercommunalités (au 1^{er} janvier 2017) : Communauté de communes des Vosges du Sud, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, Communauté de communes Sud Territoire, Pays de Montbéliard Agglomération, Communauté de communes du Pays d'Héricourt.
- Des objectifs communs et un programme d'actions pluriannuel qui se construit autour de 5 axes stratégiques principaux : développer la prévention et la promotion de la santé, promouvoir un environnement favorable à la santé, améliorer les parcours de santé, renforcer l'accès aux soins et animer et évaluer le CLS.

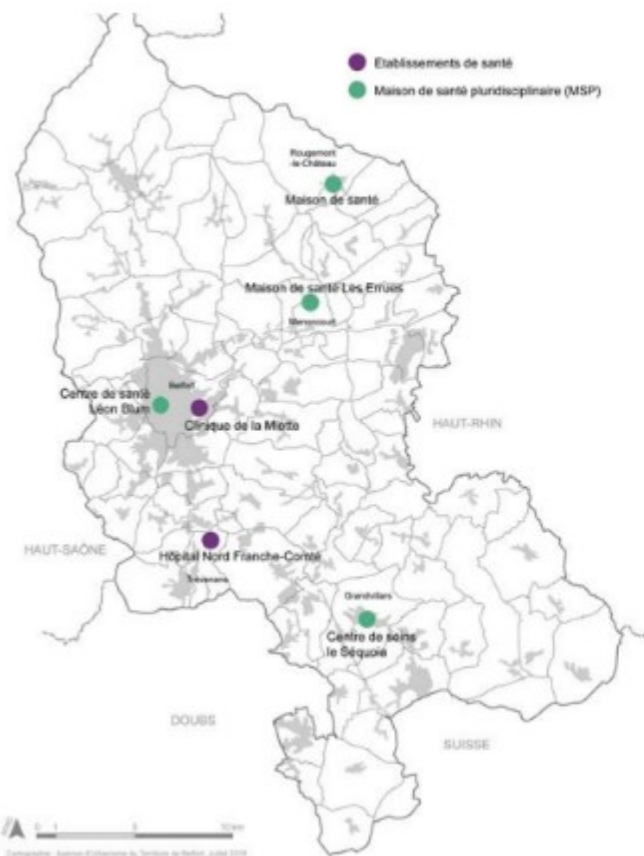


Axe 2 / Levée des freins : SANTE

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Cartographie de l'offre de santé sur le territoire (issue du SDAASP)

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ (ARS) BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ



Existant :

Etablissements de santé :

- Hôpital Nord Franche-Comté (site de Trévenans) : 100 Route de Moyal, 90 400 Trévenans
03 84 98 20 20
- Clinique de la Miotte (Belfort) : Avenue de la Miotte, 90 000 Belfort
03 84 55 52 52

Maisons de santé pluridisciplinaire (MSP) :

- Grandvillars – Centre de soins le Séquoia : 1 Place Charles de Gaulle, 90 600 Grandvillars.
3 médecins généralistes, 3 infirmières, 1 masseur-kinésithérapeute, 1 diététicienne, 1 orthophoniste, 1 psychologue, 1 pédicure podologue.
03 84 23 57 00
- Menoncourt - Les Errues : 2 BIS, rue du Tramway, 90 150 Menoncourt les Errues
6 médecins généralistes, 1 médecin spécialiste dermatologue, 2 infirmières, 1 psychologue, 1 diététicienne, 1 orthophoniste, 1 sage-femme, 1 ostéopathe.
03 84 23 10 10
- Rougemont le Château : 20 rue Jean Moulin, 90 110 Rougemont le Château
2 médecins, 1 psychologue, 2 masseurs-kinésithérapeutes, 3 infirmiers, 1 pharmacie.
03 84 27 63 14

Centre de santé médical (CDS) :

- Belfort – centre de santé Léon Blum : 23 rue de Bruxelles, 90 000 Belfort
7 médecins généralistes.
03 84 57 30 30



Axe 2 / Levée des freins : SANTE

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Les dispositifs existants, l'offre

L'offre de l'ARS :

Depuis janvier 2023 mise en place l'instance territoriale de lutte contre les inégalités sociales de santé : les travaux sont en cours. Organisation de trois groupes :

- Groupe 1 Rendez-vous santé migrants en cohérence avec la DDETS PP,
- Groupe 2 Santé des jeunes, focus sur la situation des jeunes vulnérables,
- Groupe 3 recensement des dispositifs d'aller-vers.

Synthèse non exhaustive des principaux dispositifs mis en œuvre par l'ARS :

- Appartement de coordination thérapeutique
- Parcours d'Accompagnement Sportif pour la Santé (PASS)
- Binôme (infirmière + TS) pour aider les familles monoparentales avec l'association ADDSEA

L'offre est en progression et plusieurs dispositifs sont en cours de construction/restructuration :

- Le lits halte soins santé (LHSS) avec des équipes mobiles qui vont hors les murs sur tout le territoire (6 places en cours d'ouverture). Le territoire de Belfort était le seul département de BFC à la fin de l'année 2022 à ne pas en disposer.
- 4 Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS) en cours de création sur le Territoire de Belfort (CPTS Pourtour Belfortain ; CPTS Belfortaine, CPTS du Grand Montbéliard ; CPTS Avenir Santé). Il s'agit de groupements de professionnels de santé qui s'organisent, de leur propre initiative, autour d'un projet de santé, pour répondre aux besoins de santé de la population sur un territoire donné. Ils agissent pour favoriser le maintien à domicile et les soins ambulatoires plutôt qu'en établissement, adapter la prise en charge dans un contexte de chronicisation des pathologies et libérer du temps médical et renforcer l'attractivité des professions médicales exercées en ville
- L'ARS soutien l'association AHBFC qui doit porter une PASS psy et une EMPP (équipe mobile psy); afin qu'ils soient en capacité de mettre en place la demande.
- Temps de psy financé par l'ARS dans les CHRS et lieux d'hébergements temporaires pour migrants : chantier en cours qui sera normalement déployé en 2024 .

Espace mobile santé - EMS

L'EMS a pour vocation de **s'installer dans des territoires et communes ciblées** au regard de critères socio-économiques et sanitaires préalablement définis : ce sont des zones **où il y a des personnes vulnérables qui n'ont plus accès aux soins et de les ramener vers les soins** (soit ouvrir les droits soit prendre soin d'une manière ou d'une autre). Il s'installe en deux demi-journées, de 3 heures chacune, organisées à 15 jours d'intervalle.

📅 1^{ère} demi-journée → faciliter l'accès aux droits de santé par l'information, l'étude des situations individuelles et l'accompagnement à l'ouverture des droits.

📅 2^{ème} demi-journée → permettre aux personnes de réaliser un bilan de santé à travers une consultation médicale de prévention.

Au cours des deux demi-journées, un espace prévention et promotion de la santé est organisé afin de sensibiliser, informer, accompagner et orienter les personnes sur différentes thématiques de santé.

Expérimenté sur le Territoire de Belfort dès **2018**, son déploiement se poursuit sur la base d'un guide, réalisé en 2020, pour accompagner l'analyse de l'applicabilité du dispositif sur d'autres territoires. Pour fonctionner, ce dispositif s'appuie sur un **partenariat volontariste** entre acteurs institutionnels, associatifs, collectivités territoriales, professionnels du champ sanitaire, social, médico-social et usagers. Le bilan montre que sa mise en œuvre est complexe en raison de la **difficulté de trouver des médecins disponibles** pour participer.



Axe 2 / Levée des freins : SANTE

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Les dispositifs existants, l'offre

La CPAM propose des outils pour faciliter l'accès aux soins pour l'ensemble des publics et sur l'ensemble du territoire :

- **Le 100% Santé** vise à donner accès à tous les assurés à une offre entièrement remboursée en matière d'optique, d'audiologie et de dentaire. Outre la levée d'obstacles financiers, ce dispositif vise à développer des actions de prévention dans ces 3 domaines et à renforcer l'accès aux professionnels et aux soins.
- **La complémentaire santé solidaire** pour les personnes aux ressources modestes de façon à ne pas avoir d'avance de frais
- La CPAM met également en place des **aides financières ponctuelles et exceptionnelles pour les personnes en difficulté.**
- **Enfin, le centre d'examen de santé situé à Belfort** est ouvert pour tous les assurés du département. Il est prioritairement axé pour les personnes en situation de précarité pour faire un check-up complet et d'avoir des échanges avec l'équipe médicale. Le centre d'examen travaille avec beaucoup de partenaires pour présenter le bilan de santé et recueillir des demandes de la part d'utilisateurs.
- Des **actions de prévention** sont également organisées dans le cadre de l'offre nationale (M'Tes Dents) ou locale.

Des difficultés financières vous empêchent de prendre soin de votre santé ?

L'Action Sanitaire et Sociale (ASS) apporte une aide ponctuelle et exceptionnelle pour contribuer à un meilleur accès aux soins, en cas de difficultés financières ou de perte de revenus liées à la maladie, à l'invalidité ou au handicap.

Quelles sont les différentes aides possibles ?

Aides à l'accès aux soins :

- Frais d'optique, dentaires, traitements d'orthodontie, médicaments, matériel et fournitures diverses (par ex. : semelles orthopédiques, prothèses capillaires...).
- Frais hospitaliers à charge (dont le forfait journalier).
- Divers actes médicaux ou paramédicaux, frais de transport.

Aides à l'accès à une assurance complémentaire santé après étude des ressources (dans le cadre d'un accompagnement Mission accompagnement en santé).

Aides financières ponctuelles en cas de difficultés liées directement à un arrêt de travail.

Aides ménagères pour les personnes malades ou en situation de handicap.

Aides à la personne en sortie d'hospitalisation sur demande du service social de l'établissement hospitalier.

Aides au retour et au maintien à domicile des personnes en situation de handicap :

- Aménagements du logement.
- Fauteuils roulants et aménagement de véhicule.
- Aides techniques diverses (déficience auditive, visuelle...).


Aides à la prévention de la désinsertion professionnelle :

- Contrats de rééducation, primes de fin de stage, prêts d'honneur, bilans de compétence.

Ben à savoir

La demande initiale peut émaner :

- De l'assuré ou de son représentant (conjoint, tuteur...)
- Des services partenaires et services sociaux...





Axe 2 / Levée des freins : SANTE

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Les dispositifs existants, l'offre

▪ L'offre de Pôle emploi en matière de santé :

Parcours emploi-santé : une prestation individuelle pour aider les demandeurs d'emploi à prendre conscience de l'impact de leurs problèmes de santé sur leur projet professionnel et les aider à construire leur parcours de recherche d'emploi.

▪ L'offre de la Mission locale du Territoire de Belfort :

Elle comprend différents volets tels que la subsistance, la prévention, les droits, la couverture sociale, le service santé : 1 253 services ont été proposés pour 421 jeunes concernés en 2022. par exemple 6 sessions de deux jours (48 participants) de l'atelier « Santé-vous bien ! » a permis de questionner les idées reçues, débattre sur toutes les thématiques liées à la santé ; apprendre à identifier, exprimer et gérer ses émotions; proposer une prise en charge adaptée, en fonction des besoins identifiés et l'envie exprimée; se mettre en mouvement.

▪ **L'Armée du salut** propose une résidence avec 24 places pour des personnes avec problèmes psychiques stabilisés (ouvert depuis 09.22). Malgré les besoins, il reste des places vacantes : les orientations arrivent uniquement via le SIAO. Un travail sur l'interconnaissance entre partenaires est en cours, notamment avec UDA et association hospitalière.

▪ La **Maison de l'Adolescence de l'Aire Urbaine** : A travers des entretiens et des ateliers collectifs, la structure propose une écoute et des mesures d'accompagnement pour viser les problématiques liées au mal-être, au harcèlement, aux difficultés familiales, aux difficultés liées à la scolarité, aux conduites à risque... Les actions sont à destination des 11-25 ans, des parents d'adolescents et des professionnels travaillant avec des adolescents.

L'IREPS, Instance Régionale d'Education et de Promotion Santé Bourgogne Franche-Comté

Association à but non lucratif loi 1901 dont les missions principales sont :

- Formation des acteurs dans les champs couverts par la promotion de la santé
- Production, capitalisation des savoirs et transfert des connaissances (Centre de ressources accessible en ligne)
- Appui aux parcours de santé et à la déclinaison du Projet Régional de Santé ...

Exemple de projet soutenu : le Pass Santé Jeunes BFC, un site internet au service de la promotion de la santé des jeunes avec des rubriques thématiques et un espace pour les parents et les professionnels relais.

→ Une ressource vers laquelle les professionnels de l'insertion peuvent se tourner



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- Des personnes qui ont du mal à prendre conscience et à reconnaître leurs problèmes de santé, et méconnaissent ou ne recourent pas aux soins.
- Un des grands freins actuels et des difficultés des publics les plus précaires : les addictions, le mal être et les souffrances psychiques.
- Les professionnels de l'insertion et de l'emploi ne connaissent pas tous les outils/dispositifs existant relatifs à la santé :
 - si pour le public BRSA, le recours à l'infirmière et à la psychologue du CD permet un bon relai pour les professionnels de l'insertion et de l'emploi...
 - ...pour les autres publics, la prise en compte de la problématique est donc plus difficile.
- L'offre en faveur d'un accompagnement santé mentale et santé au sens large est très insuffisante sur le territoire. Cela touche plusieurs aspects :
 - Une carence des structures de prise en charge et du système de santé, manque de professionnels de santé
 - Une carence dans l'offre d'accompagnement avec pas assez d'offres spécifiques, d'opérateurs spécialisés.
 - Les difficultés d'accès à un médecin traitant ou à un spécialiste,
 - Des délais de consultation souvent très longs, ...Il est nécessaire de renforcer le partenariat avec les acteurs intervenant dans le domaine psychiatrique.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte



- Référentiel Pacte : En complément des missions d'accompagnement santé proposées par la CPAM ou du parcours emploi santé déployé par Pôle emploi, actions possibles :
 - Médiation insertion-santé : le recrutement de référents santé insertion pour informer et conseiller les publics en insertion sur l'offre mobilisable en matière de santé, faciliter la prise de conscience des difficultés de santé rencontrées, accompagner aux démarches (ouverture d'une complémentaire, création d'un compte Améli, prise de rendez-vous, accompagnement à un rendez-vous médical)via des actions collectives et ou individuelles
 - Offre d'accompagnement insertion-santé en santé mentale via des actions d'opérateur associatif
- Propositions des partenaires du Pacte
 - Développer le partenariat avec l'IREPS de Bourgogne Franche-Comté pour mener des actions de formation/de sensibilisation,
 - Développer le partenariat entre les membres du consortium SPIE avec la CPAM dans le cadre de l'accès aux droits
 - Avoir des actions mutualisées entre le CTLS et le Pacte
 - Démultiplier les actions de prévention coordonnée sur le terrain dans des lieux divers (ex. : galeries commerciales)



Axe 2 / Focus Jeunes

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Constats freins public Jeunes

Les jeunes en accompagnement présentent des freins à lever avant l'accès à l'emploi : santé, logement, mobilité... Au niveau de la santé, l'accompagnement psychologique est parfois nécessaire mais les acteurs se heurtent à des difficultés dans la prise en charge de ces jeunes par des professionnels (liste d'attente importante notamment, coût financier d'une prise en charge...).

Offre spécifiques jeunes (dont NEET)

- **Le Contrat d'Engagement Jeunes en rupture (CEJ-R)** : mis en place par les Missions Locales et Pôle emploi, il propose un accompagnement adapté vers l'emploi aux jeunes sans revenu et particulièrement éloignés du SPE, cumulant certaines difficultés telles que l'absence de logement stable, publics spécifiques (jeunes sortant de l'ASE, jeunes PJJ, sortants de prison, MNA, BPI...), un niveau de qualification faible, des problématiques de santé physique et mentale.
- **L'accompagnement de l'École de la 2^{ème} Chance (E2C)** : le concept repose sur le principe de l'alternance en entreprise, accompagné d'une remise à niveau sur les savoirs clés tels que le français, mathématiques et informatique. Elle a pour objet d'assurer l'insertion sociale, citoyenne et professionnelle de jeunes adultes de 16 à 25 ans sans qualification, ni emploi, en proposant des formations professionnelles rémunérées de 6 à 18 mois avec un statut de stagiaire pour les bénéficiaires.
- **L'Accompagnement intensif des jeunes (AIJ)** : dispositif d'une durée de 3 à 6 mois mis en place par Pôle emploi pour aider les jeunes de moins de 30 ans observant des difficultés à retrouver un emploi.
- **La Garantie d'activité** : des actions d'accompagnement globalisé vers l'emploi des publics en situation de pauvreté ont été mis en place sur l'ensemble du territoire départemental. Publics cibles : les personnes relevant des minima sociaux et les jeunes en difficultés d'insertion.
- **Le PACEA** : dispositif d'accompagnement vers l'autonomie et l'emploi mis en œuvre par les Missions Locales
- **Le Contrat Jeune Majeur** : un accompagnement délivré par le Département proposé aux jeunes sortant de l'ASE (18-21 ans) pour les aider à la fois sur le plan social (hébergement, soutien psychologique, situation financière) et professionnel (trouver un emploi, une formation).



Axe 2 / Focus Jeunes

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens : besoins des publics, enjeux et intentions en matière d'offre de services et d'accompagnement

Actions d'accompagnement à l'insertion socio-pro des jeunes mise en œuvre par la MILO 90

La Mission Locale du Territoire de Belfort accompagne les publics jeunes, de 16 à 26 ans dans la construction de leur parcours d'insertion socio-professionnelle. Son accompagnement est global : social et professionnel et s'appuie sur une offre de service dédiée et sur celle de ses partenaires.

Elle utilise l'ensemble des mesures, outils dédiés de la politique publique d'insertion pro des jeunes (contrats aidés, alternance, IAE, CEJ, formation...) et propose une offre de service interne qui vient en complémentarité des autres outils/dispositifs existants sur le territoire. Cela inclut l'accompagnement des publics à travers des mesures individuelles et/ou collectives, des actions de remobilisation et des actions de lutte contre le décrochage scolaire.

L'offre de la mission locale est répartie sous forme d'actes de service en quatre domaines : Projet professionnel - Formation - Accès à l'emploi – Autonomie.

Thème	Nombre de propositions	Jeunes concernés*	% de jeunes concernés**
Accès à l'emploi	14635	1856	78,88%
Autonomie	3893	891	37,87%
Formation	3206	1157	49,17%
Projet professionnel	3617	1096	46,58%
Ensemble	25351	2353	100,00%

* jeunes concernés: 1 jeune pouvant bénéficier de plusieurs services sur la même période, le nombre de jeune ne se cumule pas.

** % de jeunes concernés : pour chaque thème, nombre de jeunes concernés sur l'ensemble des jeunes concernés.

	Objectifs	Modalités d'intervention	Points forts / leviers	Points faibles / difficultés
FOCUS sur l'accompagnement insertion socio- professionnelle	Accéder à l'emploi, à la formation, à l'orientation	Entretien individuel Ateliers collectifs Actions / projets spécifiques	- Adaptabilité - Démarche volontaire du jeune	- Adhésion volontaire du jeune : des ruptures sont possibles, des périodes sans accompagnement
	Résoudre les freins périphériques identifiés	Chantiers	- Format associatif : implication des élus, des employeurs, réactivité et adaptabilité quant à l'ODS que nous proposons - Capacité d'innovation	- Multiplicité des acteurs sur notre territoire peut parfois créer un sentiment de « millefeuilles » ou de concurrence entre les dispositifs, les structures. - Public accompagné de plus en plus jeune (augmentation importante des mineurs)



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- La dimension du territoire fait que l'ensemble des partenaires se connaissent, échangent et collaborent entre eux. Les problématiques sont traitées rapidement et « en bonne intelligence ».
- Un besoin néanmoins de **poursuivre le travail de lisibilité** pour les bénéficiaires et pour les financeurs des dispositifs.
- Les **jeunes** en accompagnement auprès de la MILO90 présentent des freins à lever avant l'accès à l'emploi : santé, logement, mobilité... Le domaine qui connaît le plus de besoins non couverts c'est accompagnement santé mentale et santé au sens large (accès à un médecin traitant, accès à des spécialistes, délais de consultation...).



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Référentiel Pacte** (en complément des pistes répertoriées pour les principaux freins analysés) :
 - Renforcer les modes d'accueil de la petite enfance pour renforcer l'accès à l'emploi notamment des familles monoparentales
 - Développer des actions en direction des familles monoparentales
 - Faciliter les démarches d'insertion des sortants de prison en lien avec les SPIP et Pôle emploi
 - Soutenir des actions de remobilisation à destination des BRSA de longue durée
- Propositions des partenaires du Pacte
 - Avoir une analyse plus fine des volumes des personnes concernées par chaque frein à l'emploi afin de mieux cibler les actions à déployer
 - Appuyer la dynamique globale avec les entreprises dans l'ensemble des parcours y compris pour les plus jeunes (ex. : Comité local Ecoles – Entreprises)

Axe 3

**LA LUTTE CONTRE
LA GRANDE
PAUVRETÉ PAR
L'ACCES AUX DROITS
ET L'ALLER-VERS**

Axe 3 - La lutte contre la grande pauvreté par l'accès aux droits et l'aller vers



Enjeux & philosophie

- **Un axe structuré sur deux volets : accès aux droits et aller vers**
- **En termes d'accès aux droits, les Pactes locaux des Solidarités ont vocation à agir sur les 4 derniers kilomètres pour atteindre l'objectif « 100% accès aux droits » en complémentarité avec la solidarité à la source.**
 - Le dernier kilomètre géographique
 - Le dernier kilomètre social
 - Le dernier kilomètre culturel
 - Le dernier kilomètre numérique
- **Cet axe présente la particularité d'insister sur la coordination et le partenariat en termes d'accès aux droits.**
- **En termes de prévention des expulsions locatives l'enjeu réside principalement dans le renforcement des CCAPEX**

Thématiques clés



3.1 Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté



3.2 Prévenir les expulsions locatives



3.3 Accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité



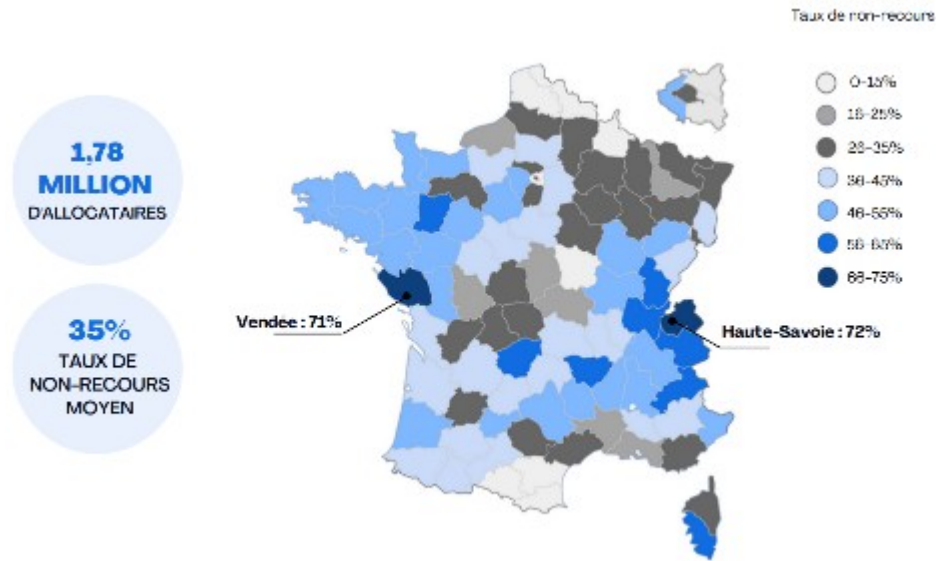
3.4 Coopération des acteurs et de l'action publique

Le non-recours aux droits

La quantification et l'identification des causes du non-recours sont des enjeux majeurs pour la lutte contre la pauvreté. Plusieurs études récentes portant sur différentes prestations sociales, montrent que le non-recours atteint fréquemment des niveaux supérieurs à 30% en France. C'est le cas du RSA (34% de non-recours), du minimum vieillesse (50% de non-recours pour les personnes seules) ou encore des aides au logement (37%).

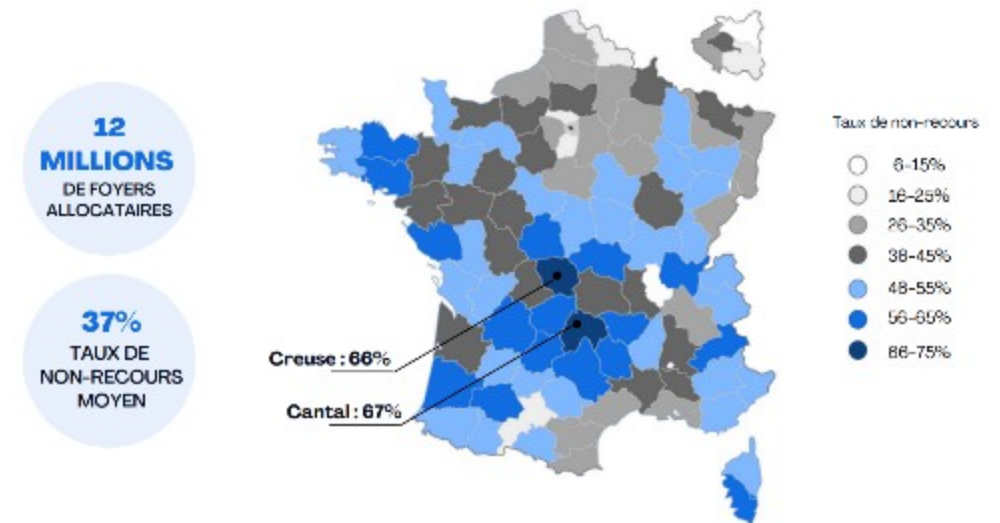
- Dans le département, le taux de non-recours au RSA (situé dans une fourchette indicative entre 26 et 35%) se situe en deçà de la moyenne nationale (34%) et des autres départements de la région Bourgogne-Franche-Comté.
- Le taux de non-recours aux aides au logement est lui aussi en dessous des autres départements de la région.

Le non-recours au RSA



Source : Baromètre sur le non-recours aux aides sociales, Mes Allocs.

Le non-recours aux aides au logement



Source : Baromètre sur le non-recours aux aides sociales, Mes Allocs.

Les données relatives au non-recours présentées sont des intervalles indicatifs provenant de cartographies réalisées par un site commercial sur la base de croisements de données CAF et INSEE.

3.1 - Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Axe 3 / Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Les chiffres clefs dans le Territoire de Belfort et les spécificités

- **Si le département dispose d'un indice de besoins pour l'accès aux droits dans la moyenne de la France métropolitaine** (source : observatoire social départemental – édition 2022), **deux des trois cantons de Belfort sont particulièrement concernés par les risques liés à la fracture numérique.**
- **Les différentes institutions du territoire mettent en place des actions pour faciliter/renforcer l'accès aux droits des différents publics : Conseil départemental via ses ESD, Pôle Emploi, la CPAM, la CAF, les CCAS...**
- **23 Collectivités sont signataires d'un Contrat de développement territorial avec la CAF** visant à promouvoir un projet global de service en direction des populations. Ces contrats sont signés avec les collectivités locales (Communes, EPCI). (Rapport activité de la CAF en 2022).
- Des conventions partenariales tripartites sont également signées entre la CAF, la CPAM et un grand nombre d'associations du territoire. Ces conventionnements permettent de bénéficier d'un canal de contact privilégié pour faire remonter les situations les plus complexes et repérer les cas de non-recours.
 - Les Restos du Cœur interviennent sur le territoire et s'appuient sur des équipes mobiles
 - L'Armée du salut prévoit d'aller rencontrer les CCAS du territoire pour bien identifier les besoins. L'association réfléchit à la création d'une épicerie mobile en partenariat avec les Restos du Cœurs

Le territoire compte en 2023 **trois Maisons France Service** à Giromagny, Valdoie et Grandvillars dans lesquels des agents sont à disposition du public pour faciliter les démarches administratives, la présentation du droit commun et une éventuelle orientation vers des opérateurs.

Les services de la CAF et de France Services accueillent actuellement les allocataires sur six sites distincts dans le Département.



- ♦ **Belfort** : Centre-ville, 12 rue du Général Stroz, 90000 BELFORT
- ♦ **Delle** : locaux du Conseil Départemental, 24 Faubourg de Belfort, 90100 DELLE
- ♦ **Beaucourt** : locaux du Conseil Départemental, 1 Impasse des Combasles, 90500 BEAUCOURT
- ♦ **Valdoie** : France services Valdoie, 9b rue 1er mai, 90300 VALDOIE
- ♦ **Giromagny** : France services Giromagny, 2 av Jean MOULIN, 90200 GIROMAGNY
- ♦ **Grandvillars** : France services Grandvillars, 13 place de la résistance, 90600 GRANDVILLARS.

Axe 3 / Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Zoom sur les difficultés bancaires e le surendettement des ménages (Etude Inclusion et Surendettement dans les Territoires, Banque de France 2022)

Difficultés bancaires et fragilités sociales des ménages



	Territoire De Belfort	Bourgogne-Franc...	France métropolitaine
Taux de pauvreté monétaire	14,7	12,8	14,5
Personnes inscrites au Fichier Central des Chèques (FCC), fin d'année pour 100 000 habitants (15 ans et +)	1 247	1 292	1 438
Nombre d'incidents FCC enregistrés au cours de l'année (cartes et chèques) pour 100 000 habitants (15 ans et +)	2 103	2 736	2 801
Surendettés inscrits au Fichier d'Incidents de Crédits aux Particuliers (FICP), fin d'année pour 100 000 hab. (15 ans et +)	1 441	1 349	1 199
Part de la population de moins de 65 ans couverte par le RSA	7,7	5,6	6,6
Part de la population bénéficiaire d'allocations logement	19,1	15,1	17,1

Sources : DDF, 2022 ; Insee, 2019, 2019 ; DREES, 2021 ; CAF, 2021

Surendettement des ménages

Profil des personnes (en %)



	Territoire De Belfort		France métropolitaine	
	Surendettés	Pop. totale	Surendettés	Pop. totale
Part des femmes	55,9	50,9	54,2	52,4
Part des ménages composés de personnes seules avec ou sans enfants	70,8	48,2	71,8	46,5
Part des personnes divorcées, séparées, célibataires ou veuves	54,8	ND	56,1	ND
Part des personnes âgées de 35 à 54 ans	46,0	33,2	47,9	33,1
Part des ménages locataires ou hébergés gratuitement	86,9	44,1	91,0	42,4
Part des chômeurs	25,2	8,1	24,0	7,3
Part des employés, ouvriers et personnes sans activité professionnelle	82,6	46,9	79,8	44,6

Sources : Banque de France, 2022 ; Insee, 2019

Axe 3 / Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Ce que l'on retient du SDAASP 2020 - 2025

- Bien que la centralité de l'agglomération belfortaine reste forte, la population et les mouvements résidentiels amènent plutôt vers les autres centres intermédiaires du département. Cela s'explique en raison de la périurbanisation.
- Au moment de la rédaction du SDAASP (chiffres 2016), le Territoire de Belfort possède le ratio d'équipements et services le plus faible de la région Bourgogne-Franche-Comté (29 équipements-services pour 1 000 habitants contre 33 en Bourgogne-Franche-Comté). Elle est à relativiser par rapport à la taille du département et à son caractère plus urbain que les autres départements et résulte de la densité du territoire.

Atouts	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none">• Une hiérarchie des pôles bien identifiée• Belfort, une centralité forte dans le département et dans le Nord Franche-Comté• Un territoire dense en infrastructures de transport	<ul style="list-style-type: none">• Des pôles de services intermédiaires à rayonnement limité• Une offre de santé à renouveler
Opportunités	Vigilances
<ul style="list-style-type: none">• L'espace urbanisé le plus important de Bourgogne-Franche-Comté• Des politiques publiques engagées avec des financements potentiels : Action Coeur de Ville, AMI Centre-bourg, Territoire d'industrie, Territoire d'innovation...	<ul style="list-style-type: none">• Des polarités fragilisées à consolider avec des services structurants• Face aux évolutions sociétales, de nouvelles attentes en termes de services publics

Axe stratégique 1 : Faciliter l'accès aux droits et lutter contre le non-recours

Action 1.1 : Développer la mutualisation des services au public

Action 1.2 : Accompagner les personnes les plus fragiles dans l'accès aux droits

Action 1.3 : Créer un guide pratique des lieux d'implantation des services au public pour l'accès aux droits

Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès des personnes les plus fragiles

Action 2.1 : Poursuivre l'implantation de maison de santé pluridisciplinaire

Action 2.2 : Renforcer l'offre d'accueil des jeunes enfants

Action 2.3 : Favoriser l'accompagnement de la dépendance sur le territoire territorial

Axe stratégique 3 : Accompagner la transformation numérique en favorisant l'accès et l'utilisation du numérique

Action 3.1 : Améliorer la couverture numérique du département en réduisant les zones blanches et en développant le haut débit

Action 3.2 : Favoriser l'implantation d'espaces numériques dans le département

Action 3.3 : Développer des services dématérialisés avec accompagnement

Axe stratégique 4 : Développer la mobilité au sein du département pour faciliter l'accès aux services

Action 4.1 : Poursuivre le développement des infrastructures routières, ferroviaires et cyclables

Action 4.2 : Étendre le réseau de transport en commun aux territoires les plus éloignés des services

Axe 3 / Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Zoom sur les offres CD, CAF et CPAM

Offre Département :

- Les **Espaces de Solidarités Départementales (ESD)** constituent un service public de proximité pour tous les habitants du Territoire de Belfort. Chaque ESD assure l'accueil, le traitement des demandes et l'accompagnement social des publics concernés par les dispositifs départementaux et nationaux d'action sociale et médico-sociale.

Offre CAF :

- En plus des sites d'accueil présents sur le territoire, au siège de la CAF l'offre d'accueil bénéficie d'une palette complète de services complémentaires :
 - Espace numérique en libre-service**
 - Accompagnement numérique personnalisé** et présentation des offres digitales
 - Renseignements CAF/CPAM conjoints.**
- Un **guide** à destination des partenaires a été mis à disposition afin de répertorier les déclarations et les informations à récolter afin d'éviter tout erreur pour les usagers.
- COG 23 – 27** (voir les perspectives prévues dans le nouveau contrat territorial – slide spécifique Axe 1).

Offre CPAM :

- Mission accompagnement santé** : un accompagnement à distance ou en présence avec un suivi personnalisé afin de faire un bilan de la situation et identifier les éventuels droits non couverts et les aides/prestations dont la personne peut bénéficier. Des ateliers numériques peuvent également être proposés.
- Action sanitaire et sociale (ASS)** : une aide ponctuelle/exceptionnelle pour contribuer à un meilleur accès aux soins en cas de difficultés financières (ex. aides à l'accès à une assurance complémentaire santé).
- Dans le cadre de sa démarche d'aller vers les publics, la CPAM dispose d'un **Centre d'examen de santé** qui a pour mission de développer la prévention auprès des personnes les plus fragiles et éloignées du système de soins.



- Une offre de service intégrée et complète pour permettre à chacun de :
 - Disposer des droits auxquels il peut prétendre
 - Connaitre et mieux comprendre le système de santé
 - Trouver des solutions concrètes face aux difficultés rencontrées
 - Renforcer son autonomie dans la prise en charge de sa santé

Quel accompagnement pour la personne ?

L'accompagnement s'efforce à distance par téléphone ou lors et/ou en face-à-face de répondre aux besoins de la personne.

L'accompagnement met en place un suivi personnalisé pour permettre à la personne de surmonter ses difficultés rencontrées et :

- d'être à l'aise avec ses droits
- de mieux connaître dans le parcours de soins
- d'être plus autonome dans ses démarches



Une orientation vers le réseau partenarial en fonction des besoins de la personne, cela est réalisé avec un accompagnement personnalisé.

L'accompagnement ou numérique L'assurance Maladie peut proposer des ateliers numériques aux personnes en fonction de leurs besoins.

Axe 3 / Accéder aux droits sociaux et santé pour prévenir la bascule dans la pauvreté

Zoom sur l'offre de la Banque de France (BDF)

Offre Banque de France :

- Cinq Axes d'action menés en faveur des personnes vulnérables : **Accueil des personnes en situation de fragilité** (ex. procédure de droit au compte pour aider les personnes à ouvrir un compte bancaire; renseignements concernant le blocage des chèques, etc.); **Procédure de surendettement** ; **Fichier des chèques et des crédits** (ex. blocage de l'utilisation des chèques) ; **Education** (voir suite) ; **Système d'Information des pratiques bancaires**.
 - ❑ En mai 2023, stabilité des demandes liés au **surendettement** sur les 12 deniers mois, après des nombreuses années de baisse. Plus d'un dossier sur trois donne lieu à un effacement de la dette, l'accompagnement des personnes portant ses fruits.
 - ❑ Mis en place depuis deux ans, le **conseil départemental de l'inclusion financière** (piloté par la BDF) a pour but de mettre autour de la table l'ensemble des acteurs qui travaillent dans le domaine de l'inclusion financière (Etat, CD, DDFIP PE, CAF, MSA, association, représentant de comité local des banques).

Actions microcrédits :

Le microcrédit personnel garanti est un prêt accordé aux personnes majeures ayant de faibles revenus et n'ayant pas accès au crédit bancaire traditionnel (salariés ou revenus modestes, étudiants, apprentis, retraités, chômeurs, bénéficiaires de minima sociaux). Destiné à financer un projet, il est assorti d'un accompagnement.

La BDF promue ces dispositifs dans toutes ses missions auprès des usagers et des intervenants sociaux.

Exemple d'accompagnement à la souscription d'un microcrédit mis en place par l'UDAF90 : elle assure l'accompagnement social du bénéficiaire durant l'ensemble de la procédure (accueil, écoute, constitution du dossier, présentation du dossier à la banque, suivi du bénéficiaire durant la période de remboursement).

Axe EDUCATION : Depuis plusieurs années la BDF a été nommée par l'Etat comme en charge de l'éducation budgétaire des publics. Elle pilote les actions des autres acteurs qui peuvent intervenir (CRESUS, Education nationale...). Sur ce volet elle met en place trois types d'actions : Education budgétaire, Education financière et Education économique.

Les publics des deux premiers types d'actions sont tout d'abord les intervenants sociaux au sens large (CD, Points Conseil Budget, associations) et ensuite, dans une moindre mesure, les publics directs qui sont en difficulté. De façon concrète la BDF propose des sessions de formation pour parler budget, pour parler les dispositifs d'inclusion financière et les processus qui existent. Par rapport à ça elle met à disposition des supports d'animation et formation, des outils pédagogiques, des jeux. Par ailleurs, il existe aussi un portail internet accessible à tous avec des rubriques dédiés (citoyens ou intervenants sociaux ou Education nationale). L'objectif poursuivi est que ça se diffuse au plus grand nombre et que la BDF communique sur les dispositifs existants.

Les **Points Conseil Budget (PCB)** : la BDF est prescriptrice de leurs services et accompagne à la montée en charge ; ils ont des obligations pour mettre en place des actions, pour se former et la BDF leur propose des outils pédagogiques. La BDF oriente vers les PCB car ils sont des structures reconnues par l'Etat et cela permet d'avoir une sécurité de la qualité de l'accompagnement : un gage de qualité. Seulement deux existent dans le 90 et tous les deux basés dans l'agglomération de Belfort (rien à Dell ou Giromagny).

1 PCB : commune de Belfort et s'occupe que des résidents de la commune et 1 PCB : UDAF, basé à Belfort mais s'occupe du reste du territoire.



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- Le renforcement de l'accès aux droits est une préoccupation commune aux différents partenaires du territoire car une partie des publics a besoin d'être orientée pour pouvoir accéder à la fois aux offres de droit commun mais aussi aux aides ponctuelles (aides en cas de difficultés financières notamment). Le travail réalisé notamment dans le cadre des Maisons France Service du territoire est à poursuivre.
- Mot d'ordre à déployer dans tout dispositif / pratique = SIMPLIFICATION. Actuellement il existe trop de dispositifs, trop d'acteurs avec des compétences multiples, les personnes doivent comprendre à quelle porte toquer.
- Pour mener des actions d'aller-vers au niveau de chaque institution, il faut assurer que les moyens humains à disposition soient maintenus (voir dans certains cas renforcés).
- Le basculement vers le tout numérique crée des fortes difficultés pour les usagers.
- Les permanences type France Services et Points Conseil Budget sont des relais importants mais pas suffisamment développés sur tout le territoire.
- Les CCAS qui sont un des acteurs de proximité identifiés par les habitants des communes ont des moyens humains jugés insuffisants pour répondre à l'ensemble des besoins (publics isolés, jeunes...). En revanche, il apparaît important de développer davantage les liens interinstitutionnels (par exemple avec la CAF) et avec les grands porteurs associatifs afin de mieux cibler les personnes les plus en difficulté et ceux en situation de non-recours.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Référentiel Pacte :**
 - 1. Une coordination et méthode partenariale accrue
 - 1.1. La structuration de la gouvernance territoriale et d'une feuille de route partagée dans le champ de l'accès aux droits
 - 1.2. Développer les outils contribuant à la coordination de l'accès aux droits
 - 2. Leviers d'action prioritaires
 - 2.1. Le développement de la détection et des démarches d'aller-vers
 - 2.2. Le renforcement de l'accompagnement
 - 2.3. La formation des professionnels
- **Partenaires du Pacte**
 - Réfléchir à une fonction d'accompagnateur social qui serait mis à disposition au niveau d'un groupe de communes pour faire de l'accès aux droits de premier niveau
 - Renforcer les moyens dans les différentes institutions (dont CCAS et Points Conseil Budget) pour permettre aux différents professionnels de faire aussi du domicile et du transport d'usagers
 - Mieux faire connaître les Points Conseil Budget et les développer pour couvrir l'intégralité du territoire
 - Renforcer et promouvoir l'offre de micro-crédit

3.2 - Prévenir les expulsions locatives

Axe 3 / Prévenir les expulsions locatives

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Les chiffres clefs dans le Territoire de Belfort et les spécificités

Dans le Territoire de Belfort, en 2021 (Source : Bilan CCAPEX) :

- 481 signalements d'impayés et commandements de payer ont été signalés par les bailleurs (contre 625 en 2020);
- 213 locataires ont été assignés en résiliation de bail au tribunal (contre 293 en 2020);
- 1134 entretiens individuels concernant la problématique de l'expulsion ont été effectués par les travailleurs sociaux logement du Département ;



Ce que l'on retient des documents cadres en cours

- **PDALHPD 2018-2022** du Territoire de Belfort prorogé jusqu'au 31.12.2023

Constats et bilan de mise en œuvre des fiches actions 3.2 et 3.3 :

- Large déficit d'information des bailleurs du parc privé sur leurs droits et obligations = si une première réunion d'information a été organisée avec succès en 06/2019, la crise sanitaire a mis un stop ; il est important de réorganiser ce type d'actions.
- Lancement en 07/2020 de la première CCAPEX technique qui depuis se réunit régulièrement (voir bilan slides suivantes)

- **Charte pour la prévention des expulsions locatives 2018-2022** (signée en 02/2019)

Elle réunit 25 partenaires institutionnels et associatifs. L'idée partagée par les partenaires signataires est d'intervenir le plus en amont possible de la procédure.

Axe 3 / Prévenir les expulsions locatives

Chiffres clés et principaux constats [issus de l'analyse documentaire et des entretiens](#)

Les dispositifs existants, l'offre

- Création de la **CCAPEX technique** :

Créée en 2020, la commission est pilotée par les représentants de l'État et du Département. Elle est composée des services sociaux du Département, du service du FSL, de la CAF ou la MSA, d'un représentant des bailleurs sociaux, des services de la Préfecture chargés du concours de la force publique, du SIAO, de la FADS. Son objectif est d'examiner les situations individuelles et complexes afin d'éviter l'expulsion en proposant des solutions de relogement.

- **Conseil départemental** :

Forte implication du Département sur les problématiques liées au logement, notamment à travers le Fonds de solidarité logement (FSL) et de la mise à disposition de travailleurs sociaux « logement ».

Par ailleurs, le Département de Belfort a été le seul de la région en 2021 à signer une convention avec l'Etat pour bénéficier du financement du fonds national d'aide aux impayés de loyer.

- **Etat** :

Dans le cadre de la crise sanitaire, l'État a mis en place des mesures exceptionnelles pour renforcer la prévention des expulsions locatives et éviter la précarisation des locataires et de leurs bailleurs, notamment en finançant un poste de chargé de mission « sortie de crise » auprès du Conseil départemental jusqu'en avril 2023. Il s'agit d'un poste à mi-temps mutualisé avec l'ADIL70, de façon à renforcer les liens avec les partenaires et améliorer la coordination ainsi que les aides apportées.

L'offre de service de la CAF pour l'accompagnement des situations d'impayés de loyer

- Une rencontre systématique avec un travailleur social Caf est proposée à tous les bénéficiaires de l'allocation logement à caractère familial et aux bénéficiaires APL avec trois enfants ou plus signalés par le bailleur à la Caf comme étant en situation d'impayé de loyer.
- Cette offre de service vise à éviter les ruptures de droits sociaux (APL), prévenir l'aggravation des difficultés et contribuer au maintien dans le logement.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- Référentiel Pacte :.
 - Renforcer de la CCAPEX par un chargé de mission dont le portage sera prioritairement confié aux ADIL conformément à la restructuration nationale de la politique de prévention des expulsions locatives opérée en 2023 dans le cadre du 3ème plan d'actions interministériel de prévention des expulsions locatives.
 - Développer la formation des acteurs à la réalisation du nouveau diagnostic social et financier transmis aux magistrats avant l'audience
 - Développer une prise en charge spécifique des personnes sorties d'institutions (pénitentiaire, hospitalière) afin d'éviter leur expulsion locative (détenus courte durée, hospitalisations longues durées) ;
 - Développer des actions en matière de prise en charge des troubles du comportement et/ou des maladies chroniques pouvant compromettre le maintien des locataires dans leur logement, en veillant à la coordination des acteurs sanitaires et sociaux.
- Partenaires du Pacte → A ce stade les partenaires n'ont pas fait part d'enjeux ou de pistes d'actions particuliers sur ce volet lors des entretiens qui ont été menés.

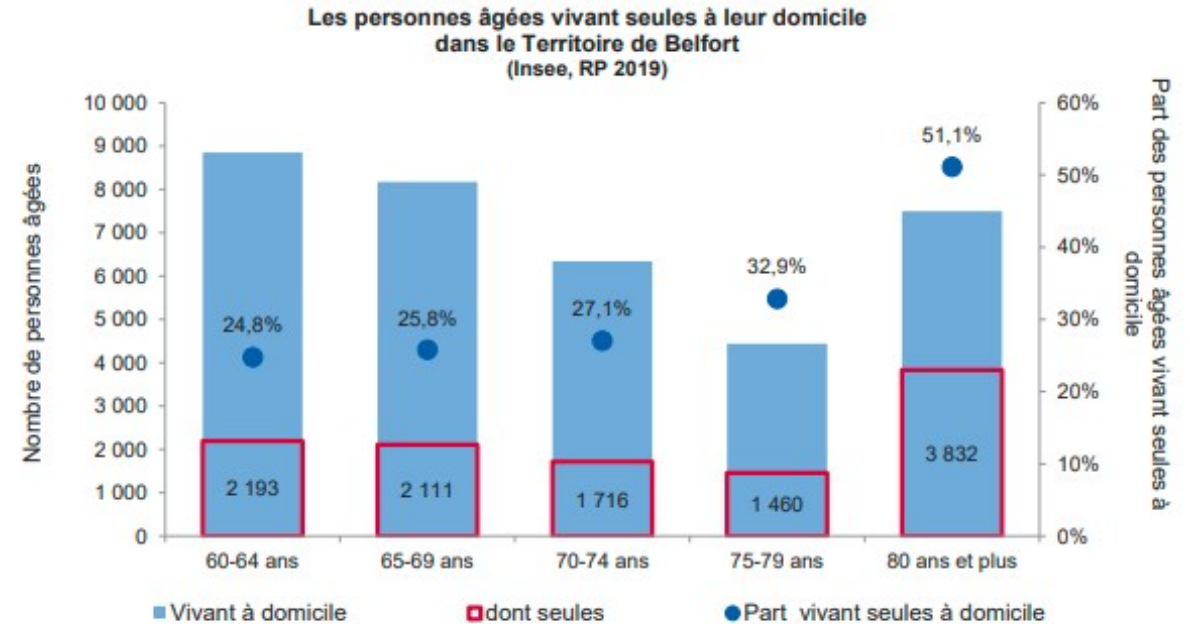
3.3 - Accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité

Axe 3 / Accompagnement des personnes vieillissantes en situation de précarité

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Les chiffres clefs dans le Territoire de Belfort et les spécificités

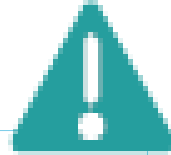
- En 2019, **44,3% des personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules à leur domicile, soit 5 292 personnes âgées.**
- Par ailleurs, **47% des femmes âgées de 70 ans ou plus vivent seules ; ce qui est le cas de 20% des hommes aux mêmes âges.**
- Fin 2021, le Territoire de Belfort dispose d'une **offre d'hébergement pour personnes âgées diversifiée** comportant 1 184 places d'hébergement permanent, 123 places de long séjour, 24 places d'hébergement temporaire et 71 places d'accueil de jour. Il faut y ajouter 24 places en Maison d'Accueil Rural des Personnes Âgées (MARPA), des résidences Seniors et 16 accueillants familiaux Personnes Âgées et/ou Personnes Handicapées (pour 34 places).



Tous les établissements du Territoire de Belfort sont signataires de CPOM les transformant en Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes (EHPAD). Cette procédure a permis de développer des secteurs de soins dans tous les établissements.

Fin 2020, 3 022 personnes âgées sont prises en charge au titre de l'APA ou de l'Aide Sociale à l'Hébergement (22.7% de la population de 75 ans et plus contre 20.1% en moyenne métropolitaine). Parmi elles, 2 121 vivent à domicile (15.9% des 75 ans et plus) et 844 en établissement (6.3%).

Le Territoire de Belfort se caractérise par un **fort taux de prise en charge à domicile.**



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- Les mairies et CCAS développent des services au domicile des personnes isolées (portage de repas, visiteurs à domicile, aides ménagères, soignants...). Les volumétries de l'offre sont cependant jugées insuffisantes face au besoin croissant et au fait que ces personnes, qui ne peuvent pas sortir du tout de leur domicile, font face à une carence sociale multifactorielle.
- Les aidants familiaux sont moins nombreux et l'allongement de l'âge de la retraite peut avoir un effet supplémentaire. Le temps de répit des aidants est très limité.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Référentiel Pacte :**
 - Développer les démarches d'aller-vers et d'auto-détermination des personnes
 - Favoriser l'accueil et l'accompagnement des personnes sans-abris vieillissantes par un accompagnement dédié (ex. appui aux structures d'hébergement, médico-sociales et sociales)
 - Développer l'accès aux droits (retraite, ASPA, complémentaire santé solidaire...)
 - Accompagner les professionnels (équipes ressources, temps de coordination, gestion du deuil)
- **Partenaires du Pacte**
 - Développer les actions en faveur des aidants familiaux (« répit »), notamment au sein des foyers les plus modestes
 - Développer des actions de prévention santé au profit des seniors dans les communes du territoire
 - Développer les actions au domicile des personnes âgées isolées (par le financement de postes de visiteurs à domicile et de temps de travailleurs sociaux supplémentaires)

3.4 - Coopération des acteurs et de l'action publique



Enjeux & philosophie

Référentiel national (provisoire) :

Une coordination et méthode partenariale accrues

- 1.1. La structuration de la gouvernance territoriale et d'une feuille de route partagée dans le champ de l'accès aux droits
 - A l'échelon départemental, pour définir une feuille de route partagée entre les acteurs
 - A l'échelon communal ou intercommunal, pour garantir la coordination effective entre les points d'accueil sociaux
- 1.2. Développer les outils contribuant à la coordination de l'accès aux droits
 - Des prestations de « design » ou d'ingénierie pour élaborer les outils et process contribuant à la coordination des acteurs
 - Cartographies des services et points d'accueil et d'information (en s'appuyant notamment sur les cartographies existantes, ex : celle de France Services, les outils Soliguide ou Dora, etc.),
 - Outils d'interconnaissance des acteurs : vis mon job, formations interinstitutionnelles, forums de rencontre, etc
 - Travaux conjoints sur les « parcours usagers », échanges d'information sur les usagers, etc.
 - Instances / réseaux / outils communs de résolution de « cas complexes »



Retours des partenaires

Atouts

- Le fait d'avoir un petit territoire a pour effet que les différents acteurs se connaissent et peuvent mieux suivre les dossiers qui nécessitent une inter-connaissance.
- De nombreux contrats partenariaux sont d'ailleurs engagés entre les principales institutions, les collectivités et les opérateurs.
- L'expérimentation SPIE a permis de réunir les acteurs par thématique et de créer une interconnaissance réciproque entre les participants qui n'avaient pas forcément l'habitude de se recontrer.

Faiblesses

- « Le droit au recommencement est compliqué parce que dans une petite communauté tout le monde se connaît. »
- Il peut y avoir des effets de concurrence entre les opérateurs, exacerbés par l'effet « appels à projets ».
- Manque de logiciel ou outil de suivi ad hoc pour tracer les parcours : fort risque de perdre les personnes lors des orientations entre institutions/dispositifs.

Axe 4

LA CONSTRUCTION DU VOLET SOLIDAIRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Axe 4 : La construction du volet solidaire de la transition écologique



Enjeux & philosophie

- La lutte contre la pauvreté passe également par l'inclusion des plus précaires dans la transition écologique, **via la lutte contre la précarité énergétique**, le déploiement de services de mobilité et la lutte contre la précarité alimentaire
- **Des aides et solutions de lutte contre la précarité énergétique existent.** Pour autant il est constaté un fort phénomène de non-recours qui justifie des actions d'ingénierie, de communication voire de mobilisation dans le cadre d'actions de repérage de la précarité énergétique.
- **La mobilité** est un facteur d'inégalités et de fragilisation sociale : longues distances à parcourir, absence d'alternative à la voiture, dépenses de carburant en augmentation, généralisation des ZFE
- **L'alimentation est marquée par un gradient social** outre la question de l'insécurité alimentaire cela a un impact sur la santé des plus précaires. Couplée à ces deux enjeux de justice sociale et santé publique, la question écologique se pose également.

Thématiques clés



Soutien à l'écomobilité solidaire



Lutte contre la précarité énergétique et soutien au déploiement de plateformes de détection de la précarité énergétique



Accès des plus modestes à l'alimentation saine et durable

4.1 - Soutien à l'écomobilité solidaire

=> *à lire en parallèle de l'axe 2 - frein mobilité*

Axe 4 / Soutien à l'écomobilité solidaire

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Les chiffres clefs dans le Territoire de Belfort et les spécificités

Se référer aux données partagées au sein de la partie axe 2 levée de freins mobilité

Constats relatifs à l'offre existante

- **Une offre de mobilités douces concentrée autour du Grand Belfort :**
 - Des **transports en commun** adaptés pour ce qui concerne l'agglomération mais beaucoup moins développés vers le nord et le sud du territoire.
 - Le **vélo en libre-service** : 250 vélos mises à disposition sur 35 stations concentrées sur Belfort et 1^{ère} couronne.
 - L'**auto en libre-service** : 75 voitures déployées sur 62 stations localisées à Belfort et 1^{ère} couronne
- **Des solutions à destination des publics vulnérables grâce à MOBIJOB** (voir détail présenté dans l'axe 2).
- Promotion de l'application **MOBIGO** pour des solutions de covoiturage pour les trajets domicile-travail.

Pistes de progression identifiées par l'opérateur des transports en commun

- Le **Vélo électrique en location longue durée** :
 - Lancement en septembre 2023
 - Location pour 3, 6 ou 12 mois
 - Tarifs aux alentours de 20 € par mois
- Le **covoiturage** :
 - Lancement en octobre 2023
 - En partenariat avec l'application Karos
 - 1 € le trajet par passager (+ 1 € financé par Optymo)



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non couverts

- **Mobilités douces** : les publics en insertion ne sont pas autonomes sur ce type de déplacements (absence de maîtrise et/ou d'intérêt). Il faut acculturer ces publics à ce type de déplacement et cela peut également aller jusqu'à apprendre à faire du vélo et à rouler en sécurité
- La Plateforme **Mobijob** est reconnue et est complète dans son offre de service. L'ajout d'un volet « Penser Mobilité » pour les publics précaires pourrait être envisagée. Il faudrait également analyser la portée des aides de la plateforme concernant les personnes résidentes dans des zones du nord et du sud du territoire.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Référentiel Pacte** :
 - Développement des plateformes de mobilité solidaire et de leurs actions de diagnostic et d'accompagnement
 - Financement de solutions d'écomobilité inclusives
- Propositions évoquées par les partenaires du Pacte :
 - Sensibiliser et acculturer les publics en difficulté
 - Pérenniser MOBIJOB/plateforme mobilité et renforcer son action à destination des publics résidant dans les zones plus reculées
 - Mettre en place d'actions d'écomobilité avec les entreprises qui recrutent des publics précaires ou à faibles revenus (ex. : aides à domicile)

4.2 - Lutte contre la précarité énergétique et soutien au déploiement de plateformes de détection de la précarité énergétique

Axe 4 / Lutte contre la précarité énergétique

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Les chiffres clefs du Territoire de Belfort été spécifiques

- Bien qu'il n'y ait pas de pénurie en termes de logements disponibles, le parc privé et social est caractérisé par **des logements vieux qui nécessitent des rénovations énergétiques importantes**.
- La rénovation énergétique est un enjeu du département : **23,7% des résidences principales sont en étiquettes F (13,6%) et G (10,1%)** – chiffres issues du CR du Comité responsable du PDALHPD 06.12.2022.
- Le logement, facteur essentiel d'intégration sociale, représente une part importante du budget des familles. Après perception des aides au logement, **1 300 foyers consacrent plus de 40% de leurs revenus au paiement du loyer et des charges**. La nature du logement se révèle un facteur essentiel. Dans le Territoire de Belfort, 16% des allocataires résidant dans le parc privé dépensent plus de 40% de leurs revenus pour se loger contre 5,4% dans le parc social (portrait social CAF 2022).

Etat des lieux départemental sur l'habitat indigne

1 - Territoire de B...		
1 - Le Parc Privé Potentiellement Indigne 2017 (PPPI)	Nbr.	%
Nombre de PPPI et part dans l'ens. des RP privées	2 060	4,1%
Population du PPPI	4 104	
Taille moyenne des ménages du PPPI		1,99

source : FILODOM 2017 - MTE d'après DGFIR/ traitement PPPI Anah

Source graphique : présentation du Comité responsable PDALHPD 2017-2022 06.12.22

Répartition des logements sociaux selon leur ancienneté au 1er janvier 2021

Zone	Logements âgés de moins de 5 ans	Logements âgés de 5 à 9 ans	Logements âgés de 10 à 19 ans	Logements âgés de 20 à 39 ans	Logements âgés de 40 à 59 ans	Logements âgés de plus de 60 ans
CA Grand Belfort	1,1 %	2,3 %	9,7 %	22,5 %	41,6 %	22,9 %
Territoire de Belfort	1,1 %	2,5 %	9,5 %	23,0 %	43,2 %	20,8 %
Bourgogne-Franche-Comté	3,3 %	5,3 %	8,9 %	20,8 %	44,7 %	16,9 %
France métropolitaine	6,4 %	7,6 %	9,5 %	22,4 %	37,8 %	16,3 %

Source tableau : Le parc locatif social en Bourgogne-Franche-Comté au 1er janvier 2021, Chapitre 4 L'ancienneté et l'état énergétique du parc, DREAL BFC

Axe 4 / Lutte contre la précarité énergétique

Chiffres clés et principaux constats [issus de l'analyse documentaire et des entretiens](#) - Ce que l'on retient des documents cadres en cours

PDALHPD 2017-2022 du Territoire de Belfort (prorogé jusqu'au 31 décembre 2023)

- Bien que le territoire soit en « zone détendue », le parc de logement présente des besoins forts en terme de rénovation énergétique. Le plan prévoit deux actions spécifiques :
 - Fiches 5.1 Lutter contre l'habitat indigne et la précarité énergétique dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.
 - Fiche 5.2 Développer des actions de sensibilisation aux économies d'énergie auprès des ménages et des formations pour les professionnels de l'accompagnement social.

Le **Programme Service d'accompagnement à la rénovation énergétique (SARE)** coordonné par la **Région BFC** et dont la mise en œuvre est confiée aux Départements.

- Les missions concernent les domaines suivants :
 - 📁 Information, conseil, accompagnement des ménages pour rénover leur logement,
 - 📁 Dynamique de la rénovation (sensibilisation, communication),
 - 📁 Conseil au petit tertiaire privé pour rénover leurs locaux.

Plan pluriannuel contre l'habitat indigne 2022-2024

pour impulser une dynamique départementale et favoriser et renforcer la coordination des acteurs. Cinq grandes orientations :

1. Organiser le dispositif de suivi et de mise en œuvre de la politique de lutte contre l'habitat indigne
2. améliorer le repérage des situations dégradées et les possibilités de prises en charge des publics modestes
3. accompagner les élus
4. informer, communiquer auprès de tous les acteurs de la lutte contre l'habitat
5. coordonner les actions administrative et judiciaire.

Axe 4 / Lutte contre la précarité énergétique

L'offre existante

L'offre du Département

- Le Département contribue au **programme national de lutte contre la précarité énergétique et soutient** :
 - Les opérations de rénovation thermique engagées par les propriétaires occupants aux revenus très modestes par un **abondement des aides accordées préalablement par l'Agence Nationale de l'Habitat (ANAH)**.
 - La **mise en œuvre des OPAH portées par les EPCI du Territoire de Belfort** à destination de l'habitat privé pour favoriser la requalification de l'habitat ancien.
- Pour **sensibiliser aux économies d'énergie**, Territoire Habitat met à disposition un **logement témoin** dans le quartier de la Pépinière à Belfort, avec des partenariats extérieurs (GAIA Energie et EDF). Des ateliers de sensibilisation y sont organisés initialement pour les bénéficiaires du FSL puis de façon élargie (BRSA, jeunes de l'EPIDE...).
- Enfin, le Département étudie un **possible soutien de plateforme de détection de la précarité énergétique** comme le programme SLIME.

Le Comité technique de l'habitat (CTH)

- Dans le cadre du Programme de Lutte contre l'Habitat Indigne et la Précarité énergétique, le **CTH, instance de repérage et de recherche de solutions**, identifie des logements dégradés du parc privé occupés.
 - Il associe l'État (Direction Départementale Territoriale – DDT – et ARS), le Département, Grand Belfort Communauté d'Agglomération, la Ville de Belfort et la CAF. Son secrétariat est assuré par la DDT.
 - Les services de la CAF interviennent dans le repérage et la détection des logements non-décents. Les particuliers (locataires ou propriétaires) peuvent également saisir le Comité, notamment via les travailleurs sociaux, pour examiner leur situation.
 - Suite à un **diagnostic gratuit**, un **accompagnement personnalisé** peut être proposé aux familles ainsi que des **solutions financières et techniques**. En dernier recours, une procédure de mise en conformité du logement peut être engagée.

Le CTH, en 2021, a permis de traiter 15 dossiers signalés, de réaliser un diagnostic décence et d'engager deux arrêtés de péril imminent et ordinaire à la suite d'un dossier suivi l'année précédente.



Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement ou non-couverts

- Il n'y a pas vraiment de difficulté à trouver/repérer des logements. Le problème réside souvent dans l'état des logements. La nécessaire rénovation des logements, en particulier pour les publics les plus vulnérables constitue un enjeu majeur et a été souligné dans les trois EPCI (++ pour CCVS).
- Le recours à l'appartement pédagogique et aux ateliers de sensibilisation pour les économies d'énergie est très faible. Il est nécessaire de pouvoir mieux le promouvoir auprès des publics cibles.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Référentiel Pacte :**
 - Plateforme de lutte contre la précarité énergétique
 - Actions d'ingénierie et de mobilisation autour des FSL énergie
- Pistes évoquées par les partenaires du Pacte :
 - Intensifier le travail réalisé de repérage des logements à rénover / améliorer et des solutions à mettre en œuvre
 - Etudier la pertinence de mettre en place une AIVS, agence immobilière associative pour des locations pour personnes en précarité
 - Faire en sorte que les acteurs locaux se saisissent davantage des ateliers mis à disposition par le Département.

4.3 - Accès des plus modestes à l'alimentation saine et durable

Axe 4 / Accès des plus modestes à l'alimentation saine et durable

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Etat des lieux des habitudes alimentaires



Enquête en ligne diffusée sur les réseaux sociaux entre le 14 et le 21 septembre 2021



657 réponses analysées par le cabinet d'études **gèce**



71 % des habitants préfèrent faire leurs courses sur un **SEUL ET MÊME POINT DE VENTE**

82 %



des habitants font le plus souvent leurs courses alimentaires en **GRANDES SURFACES**

22 %



des habitants achètent le plus souvent leurs produits alimentaires en **CIRCUITS COURTS A LA FERME OU EN MAGASIN SPECIALISE**

49



Consacré en moyenne par habitant pour l'alimentation en **BUDGET HEBDOMADAIRE**

56 %



des habitants ont comme premier critère d'achat **LE PRIX**

3/4



des habitants prennent en compte quand ils font leurs courses **L'ORIGINE DES PRODUITS ET/OU LA SAISONNALITE**

20 %



des habitants pensent qu'un **PRODUIT LOCAL EST UN PRODUIT FRANCAIS**

41 %



des habitants achetant les produits locaux indiquent qu'ils le font pour **SOUTENIR LES PRODUCTEURS**

89 %



des habitants achètent des produits issus de **L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE**

66 %



des habitants ont comme première priorité d'avoir une **ALIMENTATION SAINTE**

44 %



des habitants citent comme priorité concernant leur alimentation de **LIMITER LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE**

51 %



des habitants souhaitent voir se développer les **MAGASINS DE PRODUCTEURS**

LES PRODUITS LES PLUS CONSOMMES



LIEUX D'ACHATS



81 %



des habitants indiquent que, plusieurs fois par semaine, ils **CUISINENT DES PRODUITS FRAIS**

8 %



des habitants considèrent que bien manger, c'est avant tout **NE PAS AVOIR FAIM**

22 %



des habitants ne **SAVENT PAS OU ACHETER LES PRODUITS LOCAUX**

Les chiffres clefs dans le Territoire de Belfort

- Des publics en précarité alimentaire bien identifiés : les jeunes, les ménages aux faibles revenus, les personnes âgées isolées.
- Bien manger signifie juste être rassasié(e)** pour
 - ✓ 33% des habitants de 18 à 24 ans,
 - ✓ 21 % des inactifs,
 - ✓ 14% des ménages avec 1500 € ou moins de revenu,
 - ✓ contre 8% de l'ensemble de la population.

Source : Rapport Approbation du Projet Alimentaire Territorial (PAT) départemental du territoire de Belfort 12/2022

Axe 4 / Accès des plus modestes à l'alimentation saine et durable



Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Les spécificités du territoire

Un tiers du territoire consacré à l'agriculture

- 20 372 ha de Surface Agricole utile (SAU) et 248 entreprises agricoles, principalement de l'élevage et peu de production maraîchère
- 60 agriculteurs diversifiés en circuits courts
- Peu de disponibilité foncière

Ce que l'on retient du Projet alimentaire territorial du territoire de Belfort (PAT)

Issu de la loi d'avenir pour l'agriculture de 2014 et doté d'objectifs de lutte contre la précarité alimentaire dans le cadre de la loi Egalim (2018), le Projet alimentaire territorial (PAT) du Territoire de Belfort a été labellisé en mars 2021. Le Département pilote les volets « Précarité alimentaire » et « Alimentation dans les collèges ». D'autres actions sont portées par des partenaires (Chambre d'agriculture 25-90 mais aussi Mission locale, communes, Restos du Cœur).

Les enjeux principaux du PAT sont :

1. Rendre l'offre en produits locaux plus facilement accessible dans les circuits de distribution existant et pour les différents profils d'acheteurs ;
2. Renforcer les approvisionnements locaux et de qualité dans la restauration collective et lutter contre le gaspillage alimentaire ;
3. Améliorer l'accès des publics précaires à une alimentation saine et équilibrée ;
4. Développer l'offre disponible en circuits courts et de proximité.

Une partie de la population n'a pas accès à une offre alimentaire de qualité et des publics en précarité alimentaire sont identifiés (jeunes, ménages aux faibles revenus, personnes âgées isolées). L'ensemble des partenaires du PAT cherchent des solutions pour une offre alimentaire plus qualitative.

En plus des actions mises en œuvre dans le cadre du PAT90, le Département soutient, dans le cadre du fonds européen FEADER, des projets d'amélioration de l'agriculture dans le Territoire de Belfort (appui à la modernisation des exploitations, diversification...).

Axe 4 / Accès des plus modestes à l'alimentation saine et durable

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des

Les outils à disposition

- **Guide** produit par le Département du territoire de Belfort réunissant l'ensemble des structures qui peuvent fournir des aides alimentaires et un hébergement d'urgence (édition 2023). Le guide prévide toutes les informations relatives aux aides fournis, aux modalités d'inscription, aux heures d'ouverture et de distribution des colis.
- **Carte interactive** départementale qui recense : les producteurs locaux, les produits qu'ils proposent (viande, œufs, produits laitiers, légumes, poisson et escargots, épicerie, brasserie) et leurs coordonnées. Son objectif : promouvoir les produits alimentaires locaux et d'aider les agriculteurs [Cartographie interactive des producteurs locaux du Territoire de Belfort - Grand Public – Lizmap](#)
- La **plateforme Agrilocal90.fr** : un outil gratuit mis à disposition des restaurations collectives qui souhaitent acheter local. Mis en place en janvier 2014 par le Département du Territoire de Belfort, en collaboration avec la Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs-Territoire de Belfort, il permet une mise en relation simple et directe avec les producteurs locaux.
 - Cette plateforme, réservée aux professionnels, permet une mise en relation simple, immédiate et sans intermédiaire ainsi que des achats facilités entre les acheteurs et les producteurs locaux.
 - Quelques chiffres clés relatives à l'année 2019 : 22 acheteurs référencés ; 13 fournisseurs référencés ; 40 tonnes de produits vendus, 12,56 % part moyenne des dépenses des collègues au sein d'Agrilocal.



Axe 4 / Accès des plus modestes à l'alimentation saine et durable

Chiffres clés et principaux constats issus de l'analyse documentaire et des entretiens

Les dispositifs, l'offre

- Les principales **associations caritatives** fournissant des aides alimentaires sur le Territoire de Belfort sont :



Au regard des lieux de distribution, **la centralité de Belfort est toujours très présente** mais trois associations ont développé des solutions en dehors de Belfort (Delle, Giromagny, Lepuis et Beaucourt).

- Le programme « **Mieux manger pour tous** » initié en 2023 permettra de répondre aux enjeux d'amélioration de la qualité et de la durabilité des denrées de l'aide alimentaire, au déploiement d'actions opérationnelles de lutte contre la précarité alimentaire des PAT et de porter d'autres expérimentations (chèques alimentaires, accompagnement, jardins solidaires, etc.)
 - La DREETS BFC a lancé un appel à projets régional « Mieux manger pour tous » qui s'est clos le 30/06/2023. **La publication des projets sélectionnés était annoncée pour la fin du mois d'Août.**
- Les **contrats locaux de santé (CLS)**, outil porté conjointement par l'ARS et les collectivités visant à réduire les inégalités territoriales et sociales de santé → Contrat Local de Santé (CLS) Nord Franche-Comté 2018 – 2023, qui prévoit de renforcer la qualité des actions en promotion de la santé nutritionnelle.
- La compétence de restauration collective pour les écoles et les collèges, en favorisant l'accès de tous les élèves à une alimentation saine et durable selon les critères définis par la loi Egalim II de 2021. L'exemple de la **Ville de Belfort** → La Ville de Belfort s'engage à réduire le gaspillage alimentaire de 30 % à l'horizon 2023. Des animations et actions sont au programme toute l'année pour : continuer la collecte et la valorisation des biodéchets sur tous les sites de restauration et sensibiliser les élèves aux bonnes pratiques autour du développement durable et du gaspillage alimentaire par le biais d'animations tout au long de l'année. Aussi elle déploie deux actions afin d'apprendre aux élèves à bien manger :
 - Offrir le petit-déjeuner aux élèves en classes maternelles pour que chacun commence la journée avec le ventre bien rempli.
 - La distribution d'un fruit à la récré, un programme européen adopté par la Ville de Belfort depuis 2015, qui continuera pour que les élèves gardent de bonnes habitudes alimentaires

Les principaux enjeux selon les partenaires : besoins partiellement non couverts



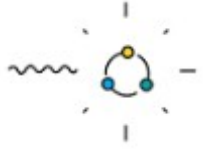
- L'offre territoriale est très diverse d'une association à l'autre en termes de services et de critères d'attribution des aides. Cela peut déstabiliser les publics et créer des incohérences entre dispositifs. Il est donc majeur de renforcer la cohérence globale à l'échelle du département.
- L'offre s'est également développée ces dernières années par une plus grande présence dans les territoires, en dehors de Belfort et son agglomération. A titre illustratif, Les Restos du cœur font des déplacements dans plusieurs sites du territoire et La fondation de l'Armée du Salut envisage la création d'une épicerie mobile en partenariat avec ces derniers.
- En complément de la fonction alimentaire, il est important de pouvoir proposer un temps de travail social et d'ouverture de droits (accompagnement administratif). Les personnes ont besoin de cette proximité en raison souvent des freins à la mobilité.
- Les partenaires font état d'une concurrence entre les associations (due en partie à la taille du territoire) et le travail inter-structures doit être encouragé / facilité.



Les pistes d'actions possibles à soutenir dans le futur Pacte

- **Référentiel Pacte** : les pactes locaux des solidarités se concentreront sur des actions visant :
 - L'articulation logistique et la mutualisation des moyens pour les actions de lutte contre la précarité alimentaire ;
 - L'accès effectif des élèves les plus défavorisés à une alimentation saine et durable dans un cadre scolaire.
- **Partenaires du Pacte**
 - Renforcer le travail de coordination (notamment engagé dans le PAT) entre les différentes institutions et organismes œuvrant pour l'aide alimentaire et l'amélioration de l'alimentation des plus précaires (dont collégiens)
 - Poursuivre le travail avec les producteurs du territoire et des territoires limitrophes (étude relancée d'une légumerie à une échelle plus large dans le cadre du PAT)
 - Conduire un travail d'identification des besoins à mener auprès des équipes municipales et des CCAS de tout le territoire

Vos correspondantes sur cette mission



Sophie BENZAADOUN

Mobile : 06 09 24 88 21

Mail : sophie.bensaadoun@amnyos.com

Alice DADINI

Mail : alice.dadini@amnyos.com